

## Mémoire de la MRC des Basques sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles

*Pour un projet adapté à notre identité rurale et villageoise et  
favorisant le développement socio-économique de l'Est du Québec*



Panorama visible à partir de la halte touristique à Notre-Dame-des-Neiges :  
l'île Verte, l'île aux Pommes, l'embouchure du Saguenay (photo du haut) et l'île aux Basques (photo du bas).

Acheminé le 6 juin 2000 au  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)

***M.R.C. des Basques***

## Table des matières

<u>Introduction</u>	p. 3
<u>1. Importance du projet</u>	p. 4
<u>2. Historique récent du tracé retenu par le promoteur</u>	p. 5
<u>3. Ajustements au projet</u>	p. 9
3.1 Échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles	p. 9
1° Sur le plan commercial (excluant le tourisme)	p. 12
2° Sur le plan touristique	p. 14
3° Sur le plan du transport lourd	p. 16
4° Sur le plan de la sécurité de la population	p. 17
3.2 Éloignement maximal de l'autoroute près du village de Rivière-Trois-Pistoles	p. 17
3.3 Autres ajustements	p. 18
1° Autoroute à une chaussée	p. 18
2° Contrer la poudrierie hivernale	p. 19
3° Aspect esthétique des plantations	p. 19
4° Autres aspects esthétiques	p. 19
<u>Conclusion</u>	p. 20

## Annexes

Résolution du 16 mai 2002 de la MRC des Basques  
Résolution du 5 septembre 2000 de la municipalité de Saint-Éloi  
Résolution du 6 septembre 2000 de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges  
Résolution du 11 septembre 2000 de la municipalité de Trois-Pistoles  
Résolution du 19 octobre 2000 de la MRC des Basques  
Résolution du 22 novembre 2000 de la MRC des Basques  
Résolution du 21 juin 2001 de la MRC des Basques  
Résolution du 4 juin 2002 de la SADC des Basques  
Résolutions de municipalités du territoire de la MRC des Basques (juin 2002)  
Copie de l'article paru dans Le Soleil, 25 juillet 1959, par Louis-Gaëtan Fortin  
Copie d'un historique de la halte routière, municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

## Introduction

### Le mandat.

Le jeudi 16 mai 2002, la MRC des Basques adoptait la résolution suivante :

*CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin prochain et, que lors de cette partie, la MRC peut présenter un mémoire;*

*CONSIDÉRANT l'importance pour l'avenir socio-économique de la MRC des Basques que le projet d'autoroute 20 soit bonifié et ce, dans le sens de la résolution adoptée par la MRC le 21 juin 2001 et dans le sens du premier projet de schéma d'aménagement (PSAR-1) adopté le 18 octobre 2001;*

### *PAR CONSÉQUENT,*

*Sur une proposition de Mme Lorraine Malenfant*

*Il est résolu à l'unanimité*

*Que la MRC des Basques mandate M. Benoit Rheault pour rédiger et présenter au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) un mémoire qui aille dans le même sens que la résolution du 21 juin 2001 et du premier projet de schéma d'aménagement; en particulier, le mémoire doit souligner l'importance d'un échangeur à Rivière- Trois-Pistoles et à Saint-Éloi pour l'avenir socio-économique de la MRC des Basques.*

Une copie conforme de cette résolution est jointe en annexe.

### Remerciements.

La MRC des Basques remercie la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de lui permettre d'exprimer son opinion sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

La MRC des Basques tient également à remercier le promoteur, soit le ministère des Transports du Québec, les municipalités du territoire de la MRC, le Comité consultatif agricole de la MRC et la MRC de Rivière-du-Loup pour leur collaboration et leur ouverture dans l'élaboration d'un projet adapté pour favoriser le développement durable de l'Est-du-Québec.

### Note au lecteur :

Le mémoire est parfois écrit sous forme télégraphique pour en faciliter sa lecture rapidement.

## 1. Importance du projet

Lien autoroutier sécuritaire pour l'Est du Québec avec les grands centres urbains du Québec, en particulier la Capitale nationale (Québec) et la métropole (Montréal) : lien vers les aéroports, vers certains services nationaux (ex. en santé, en éducation), etc.

Lien autoroutier efficace pour le développement économique de l'Est du Québec : favorise les exportations vers l'ouest de la province et vers les États-Unis.

Lien autoroutier sécuritaire pour la région des Basques vers son principal centre de services régional (Rivière-du-Loup) : pour enseignement collégial, pour soins de santé spécialisés (ex. naissances), pour certains services gouvernementaux (ex. assurance emploi, Forêt Québec), pour achat de biens et services (ex. commerces d'envergure) et aussi pour le marché de l'emploi (ex. emplois en industrie).

L'hiver. Élément majeur de problématique à considérer : la route 132 entre Cacouna et Trois-Pistoles est à proximité des fortes poudreries hivernales provenant de l'estuaire du Saint-Laurent. En particulier de la courbe de Pointe-à-la-Loupe (limite ouest de Notre-Dame-des-Neiges) à la courbe à Moïse (à l'ouest du village de l'Isle-Verte), les automobilistes peuvent y rencontrer régulièrement des conditions extrêmes en hiver à cause de la forte poudrerie, des températures glaciales ou des forts vents qui empêchent le déglacage. Conséquences : multiples endroits où la visibilité est nulle (murs de poudrerie), courbes difficiles à juger, rencontres pénibles avec les camions (à cause de la neige qu'ils soufflent et de la route étroite par endroit), sorties de route fréquentes, accrochages entre véhicules, décès, et pour éviter le tout, fermetures de la route.

L'été. Élément de problématique à considérer. Les forts débits de circulation enregistrés l'été rendent difficile et dangereux le développement de l'agriculture de part et d'autre de la route 132. La circulation avec de la machinerie agricole y est périlleuse. Les débits de circulation enregistrés à Notre-Dame-des-Neiges en juillet augmentent jusqu'à une valeur de 160% du débit journalier moyen annuel (DJMA) (réf. Annexe 3 de l'étude d'impact sur l'environnement, MTQ, B. Bussièrès ing., p.6, 26 mars 2001).



Route 132, mai 2002, près de la route Drapeau.

L'été. Les véhicules des touristes sont peu compatibles avec la circulation de transit (camionnage lourd) et la circulation locale. Les vitesses et les besoins de ces différentes clientèles routières sont opposés. Des pelotons de dizaines de véhicules sont fréquents pendant la saison touristique et les longues fins de semaines.

## 2. Historique récent du tracé retenu par le promoteur

De manière globale, la MRC a apprécié la démarche et l'ouverture du promoteur, soit le ministère des Transports du Québec, pour en arriver au choix du tracé.

Le 20 juin 2000. Le promoteur rencontre les membres des conseils municipaux des municipalités du territoire de la MRC touchées directement par le projet : Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Éloi. Un bulletin d'information sur les variantes de tracés est remis. Des échangeurs sont planifiés uniquement à l'Isle-Verte (route collectrice de Saint-Paul), Saint-Éloi (route collectrice de la Station) et Trois-Pistoles (route régionale 293). Le promoteur demande à la MRC et aux municipalités leurs commentaires.

Lors de cette rencontre, quelques irritants sont évidents à ce stade-ci, notamment : le tracé passe trop près des habitations du 2<sup>e</sup> rang Ouest de Saint-Éloi. À ce sujet, le promoteur explique que c'est en raison de la présence d'une terre de propriété fédérale située plus à l'ouest, et qui ne peut être expropriée, que le tracé ne peut être davantage éloigné du 2<sup>e</sup> rang. Autre irritant évident, la variante sud de la traversée de la rivière des Trois-Pistoles brise totalement l'homogénéité d'un milieu agricole dynamique (secteur est de Saint-Éloi), tout en passant sur le saut Mackenzie (intérêt récréo-touristique régional).

Le 3 août 2000. Le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC des Basques est convoqué par son président pour étudier le projet préliminaire du promoteur. Suite à la visite terrain des membres du CCA et au regard des plans soumis par le MTQ, le comité recommande unanimement à la MRC des Basques de prendre position comme suit sur le tracé projeté de l'autoroute 20 :

*À la hauteur de la route du 1<sup>er</sup> rang (soit à la limite ouest de Saint-Éloi), le tracé devrait se situer environ 700 mètres plus au nord du tracé du MTQ, soit dans le bas d'un coteau boisé et idéalement le plus possible dans le boisé et au minimum sur les terres en culture. La route du 1<sup>er</sup> rang passerait par-dessus l'autoroute grâce au pont d'étagement. De cette façon, le tracé éviterait de couper plusieurs champs agricoles (classe 3, soit parmi les meilleures terres de la région) et des bassins d'irrigation pour la culture des fraises. De plus, l'autoroute ne briserait pas la vue sur le fleuve et le coteau servirait d'écran anti-bruit pour les résidents du deuxième rang de l'Isle-Verte et de Saint-Éloi.*  
(...)

*À la hauteur de la route de la Station, le tracé devrait se situer environ 150 mètres plus au nord du tracé du MTQ, soit dans le bas d'un coteau boisé et idéalement le plus possible dans le boisé et au minimum sur les terres en culture. La route de la Station passerait par-dessus l'autoroute grâce au pont de l'échangeur. De cette façon, le tracé de l'autoroute ne briserait pas la vue sur le fleuve et le coteau servirait d'écran anti-bruit pour les résidents du deuxième rang de Saint-Éloi, et ce tout en ne coupant pas en deux le champ agricole situé au bas du coteau.*

*À la hauteur de la rivière des Trois-Pistoles, le tracé privilégié devrait être celui qui possède un impact beaucoup moindre sur l'agriculture, soit le tracé nord du MTQ passant au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles. Le tracé nord utilise environ 1 kilomètre de terres agricoles en moins que le tracé sud, et les terres du tracé sud sont parmi les meilleures terres de la région (classe 3). De plus, le tracé nord devrait être légèrement amélioré en déplaçant vers le sud (environ de 100 à 200 mètres) le pont projeté. Le tracé nord aurait ainsi un impact sonore et visuel moindre pour le village de Rivière-Trois-Pistoles, tout en ne coupant pas en deux les champs agricole situés à l'ouest de la route à Cœur. Il faut souligner que la possibilité de construire beaucoup plus au sud le pont de la rivière n'a pas été étudiée en raison de la présence du projet de recharge de l'aire d'alimentation en eau potable de Trois-Pistoles située sur la carte du MTQ : tout changement dans la délimitation de cette aire pourrait amener une nouvelle analyse du tracé.*

*À la hauteur de la rivière des Trois-Pistoles (soit à l'ouest ou à l'est), le tracé devrait prévoir un échangeur pour accéder à l'agglomération de Rivière-Trois-Pistoles, à l'instar de la ville de Rimouski et de Rivière-du-Loup. Cela permettrait à la population, aux commerces, aux services touristiques (ex. halte routière) et aux industries situés à l'ouest de la route 293 d'avoir un accès efficace à l'autoroute.*

*Par ailleurs, le CCA des Basques souhaite que la présente recommandation soit expliquée sur le terrain aux différents intervenants devant prendre position dans le dossier, en particulier les municipalités concernées et le comité d'aménagement de la MRC des Basques.*  
(les soulignés sont de nous)

9 août 2000. Une visite terrain est organisé avec les membres des conseils municipaux de l'Isle-Verte et de Saint-Éloi. 11 août 2000. Une rencontre de concertation est organisée entre les membres des conseils municipaux de Notre-Dame-des-Neiges et de Saint-Éloi.

Fin de l'été 2000. Les municipalités se prononcent par résolution sur le projet préliminaire du promoteur (projet présenté le 20 juin 2000) :

- Résolution du 5 septembre 2000 de la municipalité de Saint-Éloi ;
  - Résolution du 6 septembre 2000 de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ;
  - Résolution du 11 septembre 2000 de la municipalité de Trois-Pistoles.
- (voir les trois résolutions jointes en annexe).

Faits saillants :

- D'une manière générale, les conseils municipaux de Saint-Éloi, de Notre-Dame-des-Neiges et de Trois-Pistoles sont en accord avec les ajustements au tracé recommandés par Comité consultatif agricole de la MRC des Basques.

- Les trois municipalités choisissent un tracé nord ajusté afin notamment de favoriser la construction d'un échangeur desservant l'agglomération de Rivière-Trois-Pistoles. Les plans soumis par le promoteur rendent difficile l'estimation de la distance exacte entre le village de Rivière-Trois-Pistoles et l'autoroute : pour cette raison deux municipalités demandent de placer le tracé à environ 100 mètres au sud du village. Connaissant davantage le terrain, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges fixe plutôt la distance à 215 mètres.

- La municipalité de Saint-Éloi recommande que « le tracé de l'autoroute traversant la rivière des Trois-Pistoles devrait passer à environ 100 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles et ce, afin de moins nuire à l'agriculture et de faciliter la construction, d'un échangeur à cette hauteur; toutefois ce tracé pourrait se situer à environ 300 mètres au sud du village si le projet de recharge de la prise d'eau potable de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné » ;

- La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges se prononce en faveur du fait que « le tracé projeté de l'autoroute 20 traversant la rivière des Trois-Pistoles passe à environ 215 mètres au sud-est calculé à partir de la dernière maison de la rue du Sault (# 48) afin de nuire le moins possible à l'agriculture et de favoriser la construction d'un échangeur desservant l'agglomération de Rivière-Trois-Pistoles ».

- La municipalité de Trois-Pistoles a résolu que « afin de nuire le moins possible à l'agriculture et favoriser la construction d'un échangeur desservant l'agglomération de Rivière-Trois-Pistoles, le tracé de l'autoroute traversant la rivière des Trois-Pistoles soit relocalisé à environ 100 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles (soit plus au sud que la variante nord du tracé projeté du MTQ). Si toutefois le projet de recharge de la prise d'eau potable de la ville de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné, le Conseil de Ville de Trois-Pistoles est d'avis que ce tracé devra se situer à environ 300 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles ».

6 septembre 2000. Des représentants des municipalités touchées par le tracé et des fonctionnaires du ministère des Transports du Québec se rencontrent à Rivière-du-Loup pour discuter du tracé. Des représentants des deux MRC soumettent l'idée de contourner la tourbière Michaud par le nord et ce, afin de s'éloigner des résidences du 2<sup>e</sup> rang, de moins beaucoup moins briser l'homogénéité des terres agricoles et de construire l'autoroute sur du solide. Sur ce dernier point, il fut précisé que la carte de l'Étude pédologique du comté de Rivière-du-Loup, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1979, identifie une zone d'affleurement rocheux et de loams sablo-pierreux au nord-ouest de la tourbière, où il serait logique de construire l'autoroute.

14 septembre 2000. Une visite terrain, de la terre fédérale située à l'Isle-Verte, par les aménagistes des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques et un représentant du Service canadien de la faune est effectuée. Ce dernier semble ouvert à un échange de terrain entre le gouvernement fédéral et le ministère des Transports du Québec et ce, en raison de la valeur faunique qui semble plutôt « normale » à l'extrémité sud de la terre fédérale.

15 septembre 2000. Une visite terrain du tracé par des représentants de l'UPA et des aménagistes des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques est effectuée.

Le 19 octobre 2000. La MRC de Rivière-du-Loup adopte une résolution sur le projet. En particulier, elle recommande au promoteur d'emprunter, approximativement entre les lots 149 (est de la route St-Paul) et 40 du 1er-Rang de L'Isle-Verte, un tracé alternatif au tracé préférentiel illustré sur le plan préliminaire de février 2000 qui passerait au nord de la tourbière « Michaud » compte tenu du bilan « avantages - inconvénients » très favorable. Un bilan complet et bien justifié est inclus dans la résolution. La MRC recommande également au promoteur d'ajouter

un échangeur dans le secteur de la route du Coteau-des-Érables en améliorant, pour cette route nord-sud, la sécurité de l'accès à la route 132. Cet échangeur permettrait une meilleure desserte des importants générateurs de circulation lourde que sont la coopérative Agriscar, Produits forestiers Dubé, Tourbière Ouellet et quelques autres entreprises de camionnage. Ce carrefour desservant L'Isle-Verte ouest ferait en sorte d'éviter une circulation de transit par le village de l'Isle-Verte dont la géométrie du réseau urbain s'avère inadéquat pour le transport lourd ».

Note : Des représentants de la MRC de Rivière-du-Loup ont également demandé (date inconnue) de localiser un nouvel échangeur à la sortie actuelle de l'autoroute 20.

Le 19 octobre 2000. La MRC des Basques adopte une résolution sur le projet préliminaire d'autoroute 20 (projet présenté le 20 juin 2000). Cette résolution est jointe en annexe. La MRC y mentionne notamment :

(...)

*Considérant que le moteur économique du territoire de la MRC des Basques est l'agriculture;*

(...)

*Considérant que le noyau Rivière-Trois-Pistoles (i.e. pôle ouest de Notre-Dame-des-Neiges) possède une concentration de population, de commerces, de services touristiques structurants (ex. bureau d'information touristique accueillant près de 15000 touristes annuellement, halte touristique panoramique très achalandée, sentiers pédestres et cyclables, motels), d'entreprises en transport routier (notamment Transport Clément Dumont et Transport Jacques Dumont) et d'industries (notamment usines Tembec, April SuperFlo, B.M.L., Béton RDL, J.M. Turcotte et plusieurs sablières) et que ce noyau constitue en même temps la porte d'entrée touristique et économique de Trois-Pistoles;*

(...)

*Il est résolu que le Conseil de la MRC des Basques énonce les avis suivants au ministère des Transports du Québec :*

(...)

*Qu'il est d'avis qu'un échangeur devrait être construit dans les environs du village de Rivière-Trois-Pistoles (Notre-Dame-des-Neiges), afin de desservir ce pôle démographique, économique et touristique d'importance;*

(...)

*Qu'il est d'avis que le tracé de l'autoroute traversant la rivière des Trois-Pistoles devrait passer à environ 200 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles, soit environ 150 mètres plus au sud que la variante nord du tracé projeté du MTQ [afin de moins nuire à l'agriculture, versus la variante Centre du tracé projeté du MTQ, de diminuer les impacts sonores et visuels sur le village et de permettre la construction d'un échangeur dans le secteur]; toutefois, il est d'avis que le tracé pourrait se situer à environ 350 mètres au sud du village si le projet de recharge de la prise d'eau potable de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné [cela diminuerait les impacts sonores et visuels sur le village et faciliterait la traversée en ligne droite de la rivière];*

(...)

*Qu'il est en faveur du fait que le projet comprenne un échangeur à la hauteur de la route collectrice de la Station à Saint-Éloi;*

(...)

*Qu'il est d'avis que des ajustements et des mesures de mitigation devront être pris au besoin (ex. [...] drainage de surface particulier protégeant l'aire de captage du projet d'eau potable de la ville de Trois-Pistoles) ; (...)*

(les soulignés sont de nous)

Le 22 novembre 2000. La MRC des Basques adopte une seconde résolution sur le projet préliminaire d'autoroute 20 (soumis le 20 juin 2000). Cette résolution est jointe en annexe. La MRC y précise qu'un accès devrait être prévu à l'ouest de la rivière des Trois-Pistoles pour certaines terres qui deviendraient enclavées par l'autoroute.

Le 13 juin 2001. Le promoteur présente aux représentants du conseil des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques une version modifiée du projet de prolongement de l'autoroute 20.

Des ajustements positifs importants suggérés par la MRC des Basques ont été apportés au projet, notamment :

- Éloignement significatif de l'autoroute 20 (plus au nord) du 2<sup>e</sup> rang Ouest de Saint-Éloi ;
- Éloignement léger (plus au nord) de l'autoroute 20 à la hauteur de la route de la Station ;
- Choix de la variante nord pour la traversée de la rivière des Trois-Pistoles.

Toutefois, des irritants sont soulignés. En particulier, le compte-rendu de la rencontre souligne : « Plusieurs participants contestent le choix du tracé pour le secteur de la zone d'alimentation en eau projetée de Trois-Pistoles. Selon eux, le tracé peut être décalé légèrement plus au sud dans le banc de gravier, sans risque de contamination du bassin d'alimentation projeté et cette modification aurait l'avantage de traverser la rivière Trois-Pistoles en ligne droite, nécessitant ainsi un pont plus court et des coûts de construction moindres. Donald Labbé, ing. mentionne que le tracé retenu permet de contourner la zone d'alimentation sans risque de contamination et que le fait de déplacer le tracé vers le sud peut augmenter les risques. Cependant, cette proposition, bien que déjà analysée par le ministère, sera réévaluée à nouveau. »

De plus, le promoteur n'a pas retenu la recommandation de la MRC de localiser un échangeur près de Rivière-Trois-Pistoles. Dans le compte-rendu de la rencontre, nous pouvons lire : « Compte tenu des échangeurs à proximité et considérant que l'emplacement de cet échangeur au point de vue génie routier ne semble pas souhaitable (pente, intersection avec la route 132 dans un secteur problématique...), le ministère n'avait pas l'intention de l'ajouter. Cependant, la situation sera reconsidérée et évaluée plus à fond. »

Concernant les échangeurs, le compte rendu mentionne également les deux ajouts suivants, non prévus dans le projet préliminaire présenté en juin 2000 par le promoteur :

« Un échangeur a été ajouté à la fin de l'autoroute 20 à Cacouna. Cet échangeur permettra l'accès au site d'enfouissement, aux commerces et vers la paroisse de Cacouna. »

« Un échangeur a été prévu sur le plateau au nord du chemin Coteau-de-Tuf (lots nos 392 et 394) plutôt que dans l'axe de la route du Coteau-des-Érables. La longueur de la route à reconstruire, la mauvaise visibilité de l'intersection près de la courbe à Moïse et les problèmes anticipés d'entretiens hivernaux sont défavorables au secteur de la route du Coteau-des-Érables. Cette sortie dans le secteur du chemin du Coteau-de-Tuf favorise un accès rapide à la coopérative agricole et au Produits forestiers Dubé et assurera une sortie viable pour la circulation lourde vers la municipalité de l'Isle-Verte. »

Le 21 juin 2001. La MRC des Basques adopte une résolution sur le projet d'autoroute 20 (soumis le 13 juin 2001). Cette résolution est jointe en annexe. Bon joueur, la MRC mentionne au promoteur qu'elle est globalement satisfaite du projet de tracé en raison particulièrement des améliorations significatives apportées à celui-ci depuis l'été 2000 et appuie le projet d'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles et ce, même si deux aspects importants demeurent non résolus. Sur ces points, la MRC fait le vœu que le ministère des Transports du Québec considère les deux importants souhaits suivants :

- Sur la base de sondages et d'analyses hydrogéologiques, le tracé de l'autoroute sur la rive ouest de la rivière des Trois-Pistoles pourrait se situer davantage au sud (le plus possible) afin de :
  - éloigner le tracé du village de Rivière-Trois-Pistoles et ainsi diminuer les impacts visuel et sonores sur les populations;
  - diminuer les impacts sur les terres et les activités agricoles (ex. culture des champs et pisciculture);
  - diminuer les coûts de construction du pont (i.e. pont moins long en raison de la traversée à angle droit de la rivière);
  - diminuer les risques d'accidents et de déversement environnementaux près de la rivière (la courbe de rayon de 1000 mètres sera la plus prononcée et la plus dangereuse de tout le tracé).

Au besoin, des aménagements particuliers (ex. murets) pourraient être utilisés pour situer plus au sud le tracé. Des mesures particulières (ex. fossés et géotextiles) devraient au besoin être planifiées pour protéger l'aire du projet d'eau potable de la ville de Trois-Pistoles. Et le tracé pourrait se situer encore plus au sud du village si le projet de recharge de la prise d'eau potable de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné [cela diminuerait les impacts sonores et visuels sur le village et faciliterait la traversée en ligne droite de la rivière].

- Un échangeur pourrait être construit dans les environs du village de Rivière-Trois-Pistoles, soit possiblement à l'ouest de la rivière des Trois-Pistoles. Cet échangeur est stratégique pour l'avenir économique de la MRC des Basques. En effet, le noyau Rivière-Trois-Pistoles possède une concentration de population (plus de 500 résidents permanents et plus d'une centaine de villégiateurs), de commerces, de services touristiques structurants (ex. bureau d'information touristique accueillant près de 15000 touristes annuellement, halte touristique panoramique très achalandée, point d'accueil planifié du Parc Marin Saguenay/Saint-Laurent, sentiers pédestres et cyclables, motels), d'entreprises en transport routier (notamment Transport Clément Dumont et Transport Jacques Dumont) et d'industries (notamment usines Tembec, April SuperFlo, B.M.L., Béton RDL, J.M. Turcotte et plusieurs sablières) et ce noyau constitue en même temps la porte d'entrée touristique et économique de Trois-Pistoles et de la MRC des Basques.

Le chapitre suivant fera l'objet particulièrement de ces deux importants souhaits de la MRC des Basques.

### 3. Ajustements au projet

#### 3.1 Échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles

La MRC des Basques exige qu'un échangeur soit localisé à proximité Rivière-Trois-Pistoles, soit à la hauteur de la route Drapeau.

Cet échangeur ne devrait être construit que pour une seule chaussée d'autoroute (deux voies, et non quatre), soit celle dans l'emprise nord. Car :

- Les coûts en seraient diminués d'environ 30 % (réf. courriels de promoteur reçus les 30 mai et 5 juin 2002);
- L'ouvrage d'art s'intégrerait davantage sur le plan esthétique dans le paysage rural de notre MRC;
- Prenant pour acquis la démographie prévue pour notre MRC et celle de l'Est du Québec;
- Prenant pour acquis que l'attraction du pôle Trois-Pistoles ne sera probablement jamais celle de Rimouski (et qu'autour de cette ville, il n'a qu'une chaussée d'autoroute 20 qui répond bien au besoin de ce pôle régional) ;
- Prenant pour acquis les dizaines et les dizaines de millions de dollars qui seraient requis pour la construction d'un second pont sur la rivière des Trois-Pistoles (à seulement 1,6 km de là) ;
- Prenant pour acquis la dette énorme des gouvernements supérieurs qui met un fardeau fiscal important sur les générations futures, jumelée à des phénomènes de dénatalité et de vieillissement de la population; et enfin;
- Du même coup, cela rendrait disponible un espace d'environ 180 mètres entre la chaussée de l'autoroute et le bas de la pente (plus au sud), soit un espace suffisant pour aménager des bretelles d'accès et de sortie au sud de l'autoroute.

La MRC a choisi la localisation de la route Drapeau afin de diminuer les coûts du projet pour le promoteur. En effet, un pont d'étagement de 1,2 M\$ est prévu par le promoteur à la hauteur de la route Drapeau. Il suffit donc d'ajouter les bretelles d'accès et de sortie. Dans le cas de tous les autres échangeurs, le coût maximal est de 1,7 M\$ ou 1,8 M\$, même si parfois les bretelles se situent dans un versant de gravier (comme les bretelles sud-est à Saint-Éloi). Un coût additionnel d'environ 500 000\$ à 600 000\$ est donc prévisible pour la construction des bretelles, prenant pour acquis que le terrain est plat et que la forme des bretelles sera adaptée à l'espace limité d'environ 180 mètres entre la chaussée de l'autoroute et le bas de la pente. Les bretelles sud devraient donc être de forme plus linéaire (sans boucle) pour nécessiter une distance d'environ 120 mètres (par rapport au centre de la chaussée de l'autoroute), comme c'est le cas à la sortie 439 à La Pocatière (voir croquis en haut à droite de la page 12).

L'extrémité nord de la route Drapeau devrait être corrigée et déplacée d'environ 100 mètres plus à l'est (le long de la route 132) afin d'augmenter d'autant la distance de visibilité vers l'ouest. Au besoin, la vitesse sur la route 132 pourrait être abaissée à 70 km/h pour augmenter la marge de sécurité, ce qui serait bénéfique également pour la courbe de la Poissonnerie du Verseau 0,8 km plus à l'est (courbe hors des normes de sécurité), qui est le théâtre fréquemment d'accidents.

La MRC croit que le choix de la route Drapeau pour localiser un échangeur est le plus abordable et le plus adéquat pour le promoteur. La construction d'un échangeur plus près de la rivière, tant sur sa rive ouest que est, serait beaucoup plus compliquée et coûteuse. Quant à la possibilité d'un échangeur près de la route à Cœur, ses avantages semblent à première vue moindres : accès à la route 132 plus compliqué, proximité de l'échangeur à Trois-Pistoles, etc.

Sur le plan des terres agricoles en culture, uniquement une superficie de moins de 1,0 ha (hors emprise de l'autoroute) d'une terre sur le lot 382 est nécessaire à une partie de la bretelle sud-est de l'échangeur de la route Drapeau. Le reste des bretelles de l'échangeur se situe plutôt en milieu non en culture (friche et forêt).

Il faut noter que la route Drapeau devrait être réaménagée sur une distance de 1,2 km entre la route 132 et l'autoroute, à l'instar de la route Coteau-des-Érables à l'Isle-Verte. L'emprise de la route devrait être élargie de quelques mètres pour permettre la construction de fossés à quelques endroits et, au besoin, l'aménagement d'accotements plus larges. La chaussée, actuellement d'une largeur de 6 à 7 mètres, devrait aussi idéalement être pavée pour un confort qui corresponde davantage à une route d'accès. La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a déjà

réalisé à des coûts très raisonnables des projets de réfection de route. Elle est prête à collaborer à la réfection de cette route locale. Quant à la réfection de la côte ayant une pente de 18% plus au sud, celle-ci n'est pas nécessaire au projet. Car cette partie de chemin demeura une route locale non déneigée l'hiver. L'accès à la municipalité de Saint-Éloi se fera plutôt via l'échangeur de la route de la Station. Au besoin, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pourra étudier dans le futur la possibilité de corriger cette partie de la route Drapeau. Si elle choisissait de le faire, aucune contrainte majeure n'est prévisible : selon l'avis technique de la municipalité, il s'agit d'une pente de gravier corrigeable facilement avec un bulldozer.

De plus, l'échangeur de la route Drapeau pourrait, selon les besoins du promoteur, être légèrement déplacé vers l'ouest ou vers l'est, afin de dégager une plus grande distance de visibilité dans le bas de la pente de la route Drapeau. Cela impliquerait un réaménagement léger du tracé de la route Drapeau. La section de la route Drapeau entre l'autoroute et la pente plus au sud (section d'une longueur de 180 mètres environ) peut également être surélevée de quelques mètres, de manière similaire à la sortie 439 à La Pocatière, pour faciliter l'arrêt des véhicules arrivant de la bretelle d'accès sud et s'harmoniser à la topographie à proximité.

Rappelons que le promoteur réalisera le projet par phase. La MRC est d'avis qu'une première phase pourrait prolonger le tracé actuel de l'autoroute 20 à Cacouna et se terminer à la route Coteau-des-Érables, où l'accès à la route 132 se fait facilement, tant pour les automobiles que les camions lords. Pour une deuxième phase, les échangeurs de la route de Saint-Paul et de la route de la Station sont peu adéquats, en raison de leur éloignement de la route 132, de la traversée d'un village (dans le cas de la route de Saint-Paul), mais surtout en raison des pentes difficiles pour le camionnage lourd en hiver. Un échangeur localisé à la route Drapeau permettrait à la circulation de contourner tout les points noirs de la route 132 près du littoral (dont la courbe et la côte de Pointe-à-la-Loupe), en attendant que l'autoroute soit complétée jusqu'à Trois-Pistoles. De plus, devant l'immensité du chantier et des coûts du pont de la rivière des Trois-Pistoles, il permettrait un arrêt temporaire probablement utile au promoteur.

Quant à la distance prévue entre les échangeurs, le tableau suivant résume la situation. Fait à souligner, la distance la plus importante entre les échangeurs est celle entre l'échangeur de la route de la Station et celui de la route 293 avec 9,7 km et ce, malgré la présence d'un village adjacent au tracé (Rivière-Trois-Pistoles) entre ces deux échangeurs. La distance la plus courte est celle entre les deux échangeurs de l'Isle-Verte, soit 4,3 km.

Chaînage	Distance entre échangeurs	Ouvrage d'art	Coûts
1,640 km	(6,8 km vs sortie 514 Cacouna v.) (6,7 km vs échangeur est)	Pont à étage de Cacouna, fin de l'autoroute actuelle (échangeur)*	1,8 M\$
8,300 km	(6,7 km vs échangeur ouest) (4,3 km vs échangeur est)	Pont à étage de L'Isle-Verte Ouest, Coteau-des-Érabl. (échangeur)*	1,8 M\$
10,000 km		Viaduc du chemin Coteau-de-Tuf	1,2 M\$
12,595 km	(4,3 km vs échangeur ouest) (7,7 km vs échangeur est)	Pont à étage à l'Isle-Verte, route de Saint-Paul (échangeur)	1,7 M\$
17,530 km		Viaduc de la route du 1er Rang	1,2 M\$
20,325 km	(7,7 km vs échangeur ouest) (9,7 km vs route 293)	Pont à étage de la route de la Station (échangeur)	1,8 M\$
23,695 km		Viaduc de la route Drapeau	1,2 M\$
30,035 km	(9,7 km vs échangeur ouest)	Pont à étage de la route 293 (constr. de l'échangeur abandonnée)	---
TOTAL			11,9 M\$

\* Échangeurs ajoutés par le promoteur suite à des demandes du milieu

À souligner. Axe Saint-Éloi / Rivière-Trois-Pistoles / Trois-Pistoles :

- Avec échangeur à Rivière-Trois-Pistoles (Notre-Dame-des-Neiges) : 3 échangeurs, chaînage 20,325 km, 23,695 km et 30,035 km, soit 3,37 km et 6,34 km; moyenne de 4,9 km.
- Sans échangeur à Rivière-Trois-Pistoles (Notre-Dame-des-Neiges) : 2 échangeurs, chaînage 20,325 km et 30,035 km, soit 9,7 km; moyenne de 9,7 km.

Ailleurs au Bas-Saint-Laurent :

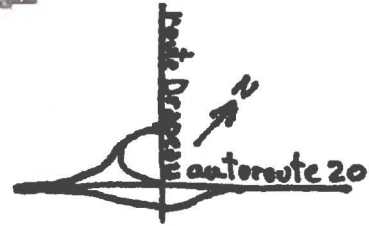
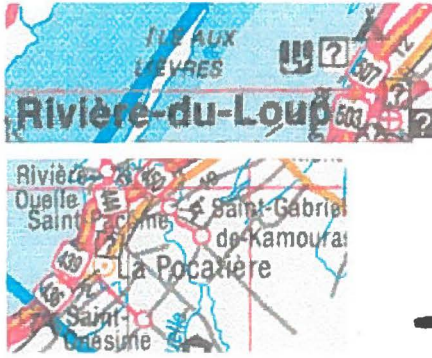
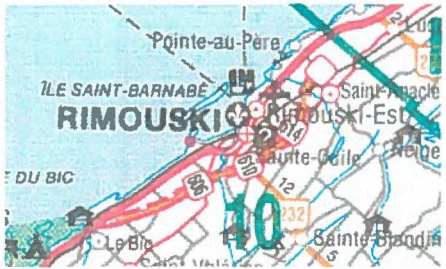
- Rivière-du-Loup : 2 échangeurs, sorties 503 et 507 ; distance entre échangeur 4 km.
- Rimouski : 3 échangeurs, sorties 606, 610 et 614 ; distances entre échangeurs : 4 km et 4 km.
- La Pocatière / Rivière-Ouelle : 3 échangeurs, sorties 436, 439 et 444 ; distances entre échangeurs : 3 km et 5 km ; moyenne de 4 km.

(voir trois extraits de la carte routière du ministère des Transports à la page 12).

Pour comparer et comprendre la pertinence ou non d'établir un échangeur à Rivière-Trois-Pistoles (Notre-Dame-des-Neiges), voici quelques éléments dans un tableau synthèse.

Échangeurs	Quelques éléments à considérer
Saint-G.-de-Cacouna (fin actuelle de l'autoroute 20)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert les commerces existants (2 postes d'essences, 2 dépanneurs, 1 bar laitier, 1 restaurant).</li> <li>- Accès moins long pour les camions de vidange provenant de l'ouest du site d'enfouissement de Rivière-du-Loup (pour sa durée de vie).</li> <li>- Pas de noyau de population desservi.</li> </ul>
Isle-Verte (Ouest) (Coteau-des-Érables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert le camionnage lourd de la coopérative Agriscar (ses équipements de l'Isle-Verte), Produits forestiers Dubé, Tourbière Ouellet et quelques autres entreprises de camionnage.</li> <li>- Accès pour les camions de vidange provenant de l'ouest du site d'enfouissement de Rivière-du-Loup.</li> <li>- Dessert la municipalité de l'Isle-Verte (population 1520) pour déplacement vers Rivière-du-Loup.</li> <li>- Permet d'éviter le camionnage lourd dans le village de l'Isle-Verte.</li> </ul>
Isle-Verte (route de Saint-Paul)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert aussi la municipalité de l'Isle-Verte et celle de Saint-Paul-de-la-Croix (population 375).</li> <li>- Pas d'industrie manufacturière connue à Saint-Paul-de-la-Croix.</li> </ul>
Saint-Éloi (route de la Station)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert la municipalité de Saint-Éloi (population 340).</li> <li>- Dessert la coopérative Agriscar (centre de criblage) et une trentaine d'entreprises agricoles générant ensemble environ 800 camions remorques (van) par année.</li> <li>- Côte de la Mer de la route de la Station (près de la route 132) est difficile d'accès et de configuration problématique pour le camionnage lourd, notamment l'hiver (pente de 13 à 14% et intersection à angle droit immédiatement dans le bas de la pente).</li> </ul>
Rivière-Trois-Pistoles Notre-D.-des-Neiges (route Drapeau)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert le village de Rivière-Trois-Pistoles (population d'environ 500, en plus de 100 villégiateurs en chalets) de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges (population totale de 1295).</li> <li>- Commerces présents notamment : Poissonnerie de Verseau (10 emplois), Tapis Saucier -centre de décoration et manufacture de stores (20 emplois), poste d'essence/ dépanneur Gaz-o-Bar (12 emplois), fromagerie des Basques (15 emplois), Resto-Pop (4 emplois), Duro Vitres d'auto (6 emplois), Motel Rivière-Trois-Pistoles (2 emplois), Motel Trois-Pistoles (3 emplois), Pneus 132 (3 emplois).</li> <li>- Entreprises utilisant du camionnage lourd notamment : Tembec (20 emplois, 27 camions remorques / semaine), Transport Clément Dumont (35 emplois ; 65 camions remorques / semaine), Transport Jacques Dumont (10 camions remorques / semaine), April Super Flo manufacturier de produits pétroliers (30 camions remorques / semaine), Centre de coupe KSA (10 camions remorques / semaine et 2 camions/semaine), Béton Rivière-du-Loup (jusqu'à 30 000 t/an de béton bitumineux, soit 2000 camions / an et 50 camions remorques / an ; et jusqu'à 20 000 t/an de gravier, soit 1300 camions/an), Béton Provincial (n.d.), Centre de services du ministère des Transports (et dépôt de sel).</li> <li>- 3<sup>e</sup> plus importante halte touristique du Bas-Saint-Laurent avec un achalandage de près de 15 000 visiteurs (pendant la saison touristique) demandant de l'information, et environ 3 fois plus pour pause ou repas.</li> </ul>
Trois-Pistoles (route régionale 293)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert la capitale de la région des Basques (population 3635), offrant services gouvernementaux, éducation secondaire, hôpital/CLSC, poste de police, gare, traversier, arrêt d'autobus, centre commercial, centre-ville, etc.</li> <li>- Via la route régionale 293 et les routes collectrices 295 et 296, dessert les municipalités de Sainte-Françoise, Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Rita, Saint-Médard, Saint-Guy et d'autres du haut-pays (population de près de 5000).</li> </ul>

Note : Les populations des municipalités proviennent du recensement fédéral 2001 de Statistique Canada.



Le promoteur mentionne notamment les craintes techniques et agricoles suivantes dans le document -Position du ministère des Transports sur la demande d'aménagement d'un échangeur à la route Drapeau (Notre-Dame-des-Neiges)-, mai 2002, 3 pages :

« Au plan technique, il y a le fait d'une pente importante de l'ordre de 18% sur la route Drapeau en direction du 2<sup>e</sup> Rang avec, en plus, une pente significative pour la bretelle sud-est. Des coûts additionnels de l'ordre de 3,5 M\$ dus à une topographie accidentée. Cette considération joue très fortement en défaveur d'un échangeur à la route Drapeau pour, par exemple, répondre aux besoins de desserte de Saint-Éloi et de la partie sud du territoire. La superficie agricole requise par l'échangeur de la route Drapeau est de 4,72 ha. La superficie agricole requise par l'échangeur de la route de la Station est de 3 hectares. La longueur entre l'échangeur de la rue de la Station et la route Drapeau n'est que de 3,4 km et la longueur entre la station et la route 293, n'est que de 6,4 km. »

Selon la MRC, les ajustements présentés dans le présent mémoire sont de nature à rassurer le promoteur relativement aux craintes précédentes.

Dans le même document du promoteur, celui-ci précise sur le plan économique :

« Dans le cadre de la réflexion sur l'échangeur Drapeau, la présence, à l'ouest, de l'échangeur de la route de la Station, qui est un intercepteur pour le flux venant de l'ouest, répond aux objectifs de développement touristique régional. Le véritable enjeu du développement touristique régional en est un de signalisation et de promotion, auprès des touristes, de la route 132 et des événements touristiques auxquels elle donne accès. Pour ces raisons, la présence d'un échangeur additionnel à la route Drapeau est marginale du point de vue du développement économique régional. Pour le flux venant de l'est, la problématique du développement économique se joue à l'échangeur de Trois-Pistoles. C'est là que les agents économiques de la région doivent intervenir pour capter la partie touristique du flux venant de l'est. Encore une fois, de ce point de vue, un échangeur additionnel à la route Drapeau joue un rôle marginal. »

Sauf notre respect pour le promoteur, nous croyons que l'analyse précédente comporte des lacunes. Voici quelques faits et arguments :

### 1° Sur le plan commercial (excluant le tourisme)

Par temps normal et en période non achalandée, de Trois-Pistoles il faut en automobile environ 35 minutes pour se rendre à Rivière-du-Loup et 50 minutes à Rimouski. En raison de sa proximité, Rivière-du-Loup constitue donc le pôle de services régional pour la population de Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, Sainte-Françoise, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Médard, Sainte-Rita, Saint-Clément et Saint-Éloi. Pour la MRC des Basques, on note en particulier des fuites commerciales importantes vers les commerces de Rivière-du-Loup. Il faut même aussi noter l'attraction des villes de Québec et de Montréal situées plus à l'ouest pour certains services tels que l'éducation collégiale et universitaire, les loisirs et les achats.

De leur côté, les populations de Saint-Mathieu, Saint-Simon et Saint-Guy sont plutôt portées à se rendre à Rimouski pour les services régionaux, en raison de la proximité de cette ville.

À travers l'attraction de ces deux pôles régionaux, Trois-Pistoles constitue un pôle tertiaire pour toutes les municipalités du territoire de la MRC : pour certains services et achats, la population environnante préfère venir à Trois-Pistoles en raison de sa proximité.

Quant à l'axe de la route 132 vers Rivière-Trois-Pistoles, celui-ci profite de l'attraction de Rivière-du-Loup : les gens de Trois-Pistoles et des municipalités du haut-pays transigent par ce corridor routier pour se rendre à Rivière-du-Loup. Les nombreux commerces de Notre-Dame-des-Neiges le long de cet axe (revoir tableau synthèse) profitent de cet achalandage.

Sans un échangeur à Rivière-Trois-Pistoles, suite à la consultation de nombreux commerçants et d'analystes, nous sommes d'avis que l'attraction commerciale de Rivière-du-Loup sera beaucoup plus forte, et celle-ci affaiblira tous les commerces de l'axe Rivière-Trois-Pistoles et en fera « mourir » plusieurs. Un commerçant de Rivière-Trois-Pistoles ayant une vingtaine d'emplois nous précisait que 80% de sa clientèle provient des municipalités du haut-pays, et que sans un échangeur, il prévoit une baisse d'au moins 66% de son chiffre d'affaires, et autant de perte d'emplois. Car par exemple, un consommateur de Saint-Jean-de-Dieu qui désire aller à Rivière-du-Loup, n'allongera pas son trajet via Rivière-Trois-Pistoles s'il sait qu'il doit transiger par la courbe et la côte de Pointe-à-la-Loupe (reconnues comme un point noir dangereux; voir Étude de Sécurité, annexe 2 de l'étude d'impact du promoteur) et par la côte de la Mer de la route de la Station (près de la route 132) laquelle est de configuration problématique. L'échangeur de Rivière-Trois-Pistoles (route Drapeau) permettrait aux automobilistes désirant se rendre à Rivière-du-Loup de contourner un secteur dangereux de la route 132 près du littoral (notamment en hiver) et des pentes importantes et ce, tout en écourtant le trajet de 0,8 km par rapport à l'accès via la route de la Station.



Entreprise familiale de décoration et fabricant de stores; comptant une vingtaine d'employés, située le long de la 132 à Rivière-Trois-Pistoles.



Fromagerie artisanale construite près de la ferme familiale, comptant une quinzaine d'employés. Survie non assurée avec la venue de l'autoroute et sans échangeur à Rivière-Trois-Pistoles.

Il faut aussi souligner que la région des Basques est peu peuplée (population 9850), et que son économie est fragile et basée sur les PME. Contrairement aux pôles régionaux où l'on a assisté à des déplacements de commerces au sein d'une même agglomération suite à la venue de l'autoroute, dans l'axe de Rivière-Trois-Pistoles on risque plutôt d'observer des fermetures de commerces, étant donné la clientèle locale limitée, et une fuite commerciale vers Rivière-du-Loup. Ces fuites commerciales sont déjà fortes vers Rivière-du-Loup, car cette agglomération est dotée de commerces d'envergure et d'attraction très forte. Sur le plan des achats ou du « magasinage », les populations de Rimouski, des municipalités du haut-pays ou de Rivière-du-Loup ne viendront pas davantage faire leurs achats à Trois-Pistoles suite à la venue de l'autoroute : l'offre commerciale y est beaucoup plus limitée que dans les deux pôles régionaux. Seuls les commerces de restauration et de vente d'essence (comme on retrouve à la fin actuelle de l'autoroute 20) risquent de voir leur chiffre d'affaires augmenter : un déplacement de ce type d'activité économique à la fin projetée de l'autoroute à Trois-Pistoles est à prévoir.

Voici quelques données chocs qui donnent une idée de la fragilité de l'économie de notre région rurale :

- Entre 1961 et 1991, la population de la MRC des Basques a diminué de 37% (-5 980 personnes) tandis que celle du Québec a augmenté de 34%.
- La principale cause de la baisse de la population de la région des Basques est l'exode des jeunes. Par exemple, des 865 personnes âgées de 10 à 14 ans domiciliées sur le territoire en 1981, il n'en restait plus que 435 (-50%) quinze ans plus tard.
- Situation très difficile du marché de l'emploi chez les jeunes de la MRC des Basques et ce, sans même tenir compte des jeunes ayant dû quitter la MRC. Par exemple, chez les 15-24 ans, taux de chômage de 34% en 1991 et 27% en 1996;

- Indice socio-économique global : en 1991, la MRC des Basques se classait la troisième plus défavorisée sur le plan socio-économique parmi l'ensemble des MRC québécoises; en 1996 elle se classait cinquième. Note : Cet indice est composé de neuf indicateurs: le taux d'évolution de la population, le taux d'activité de la population en âge de travailler, le taux de chômage de la population active, le pourcentage de la population active ayant une scolarité postsecondaire, le revenu moyen de la population active, le revenu familial moyen, le pourcentage du revenu familial provenant de sources publiques, le pourcentage des familles ayant un revenu familial inférieur à 20 000\$ par année et l'indice de richesse foncière uniformisée.

Enfin, des organismes du territoire, dont la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) des Basques, mentionnent par résolution que « sans un accès à l'autoroute dans le secteur ouest de Rivière-Trois-Pistoles, c'est la partie ouest de Trois-Pistoles et le secteur Rivière-Trois-Pistoles qui souffriront directement de la venue de l'autoroute 20; et c'est toute la région des Basques, déjà en situation difficile sur le plan économique, qui risque de difficilement s'en remettre ». (voir résolution en annexe)

## 2° Sur le plan touristique

D'entrée de jeu, voici des extraits de l'argumentaire soumis par plusieurs municipalités du territoire (résolutions en annexe) :

(...)

*-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;*

*-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable ;*

*-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent ;*

*-Attendu que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussièrès ing., p.15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale ;*

*-Attendu que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences ;*

*-Attendu que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité ;*

*Pour ces motifs, il est résolu que le Conseil de la municipalité recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.*

Ces résolutions traduisent la crainte que possède le milieu de vie de la région des Basques face à l'effet qu'aura l'autoroute 20 sur le tourisme. L'estimation des débits (DJME AUTOS) par

promoteur se situe de 1900 à 3690 véhicules automobiles l'été. Et le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement réalisé par le promoteur en décembre 2001 mentionne plutôt à la page 25 :

« Les débits de circulation sur la route 132 diminueront considérablement. Les débits (DJME) qui étaient de l'ordre de 7 500 véhicules par jour en 1995, seront de l'ordre de 1 100 véhicules par jour en 2009 lors de la mise en service de l'autoroute 20. La construction de l'autoroute 20 engendrera un impact positif pour l'ensemble des zones habitées le long de la route 132 qui se traduira par une baisse moyenne de 12 à 13 dBA du climat sonore le long de cet axe routier. »

Quant à l'enjeu de la signalisation soulevé par le promoteur, Tourisme Québec, de concert avec les ATR, impose des tarifs inabordables pour la grande majorité des PME touristiques de notre milieu rural. La grille tarifaire de 2001 fixait à 633\$ le taux annuel pour deux panneaux sur une autoroute, et à 292\$ sur une route nationale comme la 132, le tout sujet aussi à des frais d'administration et aux taxes provinciales et fédérales.

Notons-le, la saison touristique est courte dans notre région, en particulier depuis la tenue de festivals et d'événements importants dans la Capitale et la Métropole. Quant à la clientèle de Québec ou de Montréal, celle-ci vient rarement hors saison pour un week-end dans notre milieu, en raison notamment de l'éloignement et de l'absence de produits d'appel fort et permanent comme le parc du Bic. Les PME touristiques de notre région rurale sont donc fragiles à tout changement négatif.



Pour tous les intervenant touristiques rencontrés, il est évident que dans le Bas-Saint-Laurent, l'habitude des touristes est de visiter et dépenser beaucoup plus fortement lorsqu'ils arrivent de l'ouest de la province en se dirigeant vers l'Est du Québec, que lorsqu'ils s'en retournent à la maison vers l'ouest. Aussi, il est important que la halte touristique à Notre-Dame-des-Neiges soit facilement accessible pour les touristes provenant de l'ouest, en évitant autant que possible tout détour inutile, toute pente forte ou dangereuse et tout rallongement sur des routes avec des problématiques de configuration ou reconnues comme des points noirs dangereux, comme le secteur de la courbe et de la pente de Pointe-à-la-Loupe et la côte de la Mer de la route de la Station (pente de 13 à 14% et intersection à angle droit immédiatement dans le bas de la pente).

De plus, il est sans équivoque pour toutes les personnes rencontrées qu'espérer que les touristes reviendront sur leurs pas, à partir de la sortie à Trois-Pistoles, pour aller à la halte touristique est illusoire. Les touristes voyagent d'ouest en est dans l'Est du Québec depuis des décennies.

Quant à l'idée que certains pourraient avoir de déplacer la halte touristique, voici ce que le Premier projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC des Basques adopté en octobre 2001 mentionne au sujet du bureau d'information touristique de la région des Basques, situé à la halte touristique le long de la route 132 à Notre-Dame-des-Neiges :

*Équipement (immeuble) touristique important, nécessaire et structurant. Offrant une vue magnifique sur le fleuve tout en étant situé stratégiquement le long de la principale voie d'accès de la région des Basques et de la Gaspésie, cet équipement structurant favorise la rétention de la clientèle touristique sur le territoire des Basques et du Bas-Saint-Laurent. Des aires de pique-nique et, sur la colline attenante, un sentier pédestre et des belvédères complètent cet équipement. Le site contribue à renforcer le Bas-Saint-Laurent comme destination touristique (et non simplement comme lieu de passage) et joue ainsi un rôle clé dans le développement de notre industrie touristique. Il est pressenti pour accueillir un poste d'accueil du Parc marin Saguenay – Saint-Laurent. Par ailleurs, il faut souligner que le prolongement futur de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles risque de briser l'effet structurant de cet équipement : la MRC souhaite donc qu'une sortie d'autoroute soit réalisée dans Notre-Dame-des-Neiges, à l'ouest de la ville de Trois-Pistoles.*

Laissons le soin à un ancien journaliste du journal Le Soleil de nous décrire son opinion sur le caractère unique de la halte touristique qu'il remarqua dès 1959 :

*Nous avons rencontré M. Morency pour la première fois il y a quelques jours, alors que de passage aux Trois-Pistoles, nous avons visité à l'extrémité ouest de cette municipalité, le centre d'art et l'accueil touristique qui est probablement ce que la province de Québec offre de mieux aux milliers de touristes qui chaque année, viennent dans le Bas Saint-Laurent, profiter d'une cure de beauté dans une nature que lui envie les plus beaux sites d'Amérique.*

- Le Soleil, Québec, jeudi le 25 juillet 1959, par Louis-Gaëtan Fortin, « La vie et l'oeuvre d'un artiste de Trois-Pistoles, Joseph-C. Morency ». (le souligné est de nous)

Nous joignons en annexe une copie de l'article du journal, de même qu'un historique de la halte. Sur ce point, soulignons que cette halte touristique fut ouverte en 1957, et que depuis, des investissements pour son développement ont été faits : kiosque et services de base, aires de piques-niques et de jeu, sentiers et belvédères en haut de la montagne. D'autres investissements importants sont planifiés en 2003 pour en faire un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent. La possibilité d'enfouir les câbles électriques faces à la halte est aussi discutée.

Enfin, nous vous invitons à revoir le panorama visible de la halte touristique (voir page couverture du mémoire).

### 3° Sur le plan du transport lourd

Le tableau synthèse vu précédemment le démontre : l'activité industrielle et en transport lourd du secteur Rivière-Trois-Pistoles justifie l'aménagement de l'échangeur de la route Drapeau.

Par ailleurs, il faut aussi mentionner que selon notre enquête auprès des plusieurs industries et transporteurs lourds du secteur Rivière-Trois-Pistoles, la plupart de ceux-ci font 90% de leurs transports vers les centres urbains de l'ouest. Et comme certains nous l'ont précisé, devoir retourner vers Trois-Pistoles pour prendre l'autoroute rallonge le trajet vers l'ouest de près de 10 km, et « en transport on vise le chemin le plus court entre le point A et le point B ». Donc pas question pour eux de retourner à Trois-Pistoles pour prendre l'autoroute. Et encore moins d'aller prendre la côte de la Mer de la route de la Station (près de la route 132). L'un d'eux nous mentionnait : « Cette côte est difficile d'accès et de configuration problématique pour le camionnage lourd. Je défends même à mes employés de l'utiliser l'hiver comme l'été. J'ai 3 fois plus de chance de sauter mon différentiel dans une côte. J'irai prendre l'autoroute à l'Isle-Verte ou Cacouna s'il le faut ».



Vue d'une partie de la cour de transbordement de Transport Clément Dumont, route 132, Rivière-Trois-Pistoles.

Ainsi, sans un échangeur à la Route Drapeau, l'autoroute 20 ne jouera pas son rôle de favoriser des transports efficaces dans notre milieu ni celui d'enlever le camionnage lourd sur la 132.

Il s'agit d'un élément important pour notre milieu : un réseau de transport efficace favorise le développement des industries. Comme la MRC l'indique dans son Premier projet de schéma d'aménagement révisé adopté en octobre 2001 :

*La MRC des Basques reconnaît l'importance du développement industriel pour son avenir. Il constitue une des plus importantes clés pour contrer l'exode des jeunes. L'agriculture est la locomotive de tête, le développement industriel constitue la seconde locomotive.*

*Aux yeux de personnes provenant de grands centres urbains, les 50, 40 ou 25 emplois des industries du territoire peuvent sembler d'impact économique et social limité. Toutefois, dans une région rurale comme la nôtre où la densité d'occupation du territoire est faible, ces emplois*

sont vitaux pour les collectivités : proportionnellement, les impacts qu'ils créent dans le milieu peuvent s'apparenter aux impacts d'une industrie telle que General Motors sur la communauté métropolitaine de Montréal.

#### 4° Sur le plan de la sécurité de la population

Pour la population du secteur Rivière-Trois-Pistoles, la même problématique que pour le transport lourd est présente. Pour aller vers l'ouest, pas question de faire 10 km supplémentaire. « Toutefois, il faut se taper des secteurs dangereux et problématiques, particulièrement en hiver. Ça n'a pas de bon sens. La population devra affronter les conditions hivernales du littoral et des pentes difficiles, même si elle aura dans la face une autoroute ».

Pour certains, cette position est injuste. Certains parlent même de situation « de ghetto » par rapport à l'autoroute 20 pour le village de Rivière-Trois-Pistoles.

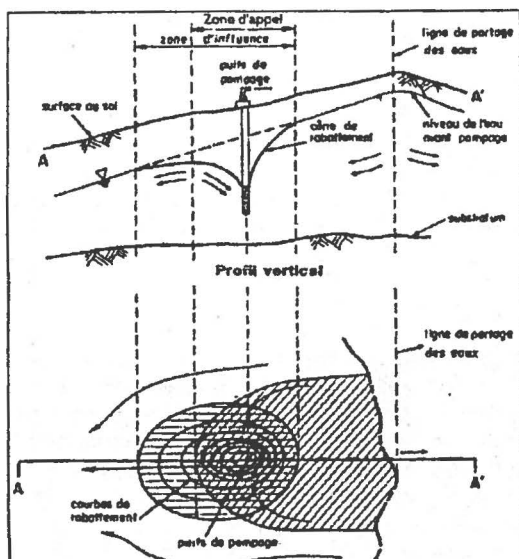
#### 3.2 Éloignement maximal de l'autoroute près du village de Rivière-Trois-Pistoles

Nous l'avons vu au chapitre 2, le 21 juin 2001 la MRC des Basques adoptait une résolution sur le projet d'autoroute 20 (soumis le 13 juin 2001). Un des deux aspects importants non résolus mentionné dans cette résolution est la proximité de l'autoroute avec les résidents du village de Rivière-Trois-Pistoles.

L'aire d'appel du projet de prise d'eau potable de la ville de Trois-Pistoles constitue une contrainte incontournable dans le choix d'un tracé de l'autoroute. Il dicte le choix du tracé.

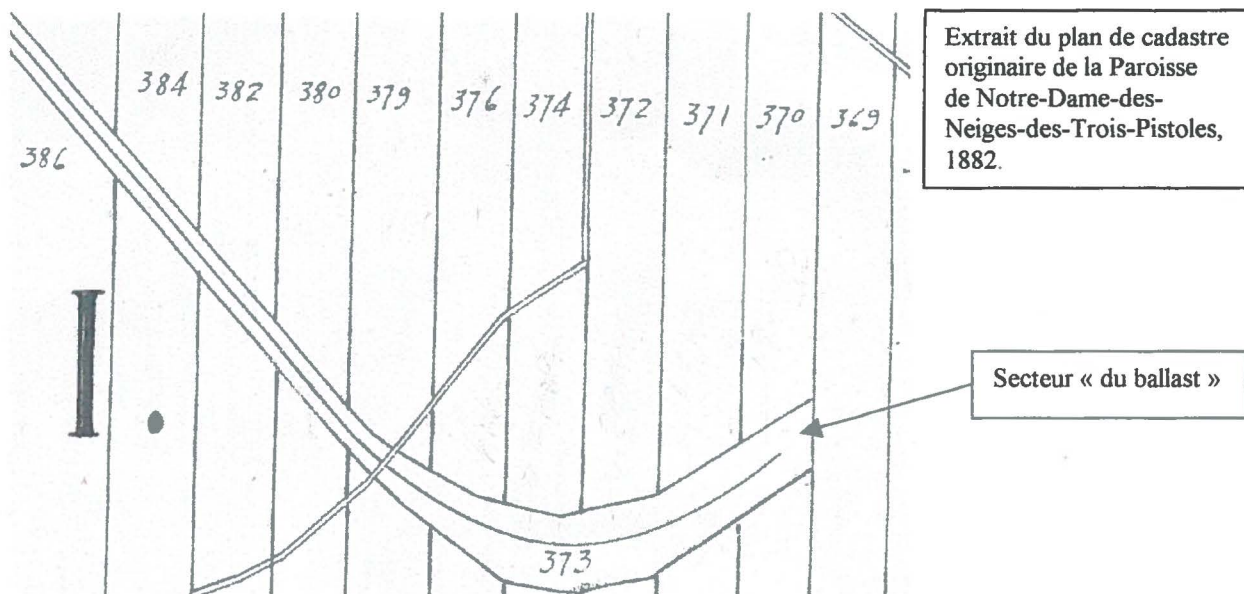
Toutefois, sans vouloir se substituer au promoteur de l'autoroute ni au promoteur de la prise d'eau potable, lesquels détiennent davantage d'informations sur le sujet, et suite aux explications du promoteur dans la première partie de l'audience publique, la MRC posent humblement les questions suivantes :

- Quel sont réellement les impacts visuels et sonores du projet à deux chaussées (4 voies)?
- Au regard de la forme de l'aire d'appel du projet d'eau potable, il semble évident que cette aire aurait comprise le secteur du banc de gravier de M. Conrad Larrivée (lot 369) si le matériel n'en avait pas été extrait par le passé. Alors quels seraient les impacts de diminuer l'aire d'appel de manière similaire en construisant l'autoroute à la hauteur du banc de gravier avec des mesures comme des géotextiles dans les fossés (ex. les impacts sur la quantité et la qualité de l'eau)?
- En déplaçant plus au sud le puits qui puisera l'eau potable, l'aire d'appel serait déplacée du même coup plus au sud et permettrait le passage de l'autoroute. Quelle quantité d'eau serait alors disponible et cette quantité pourrait-elle être suffisante en utilisant diverses mesures?
- En déplaçant plus au sud le tracé de l'autoroute, le promoteur économise des coûts pour le pont en diminuant sa longueur. Quelle est cette économie et peut-elle être utilisée pour trouver une solution pour le projet de prise d'eau potable?



Quelques notions sur la zone d'appel d'une prise d'eau potable.

-Quelle serait la difficulté à stabiliser les talus de l'autoroute si celle-ci passait à la hauteur de la sablière existante, sachant que les talus de la sablière de M. Larrivée se sont stabilisés d'eux même selon un angle naturel, et sachant le fait que sur plusieurs centaines de mètres vers l'ouest, les talus aujourd'hui boisés servaient, il y a des années, à l'approvisionnement en sable et gravier du chemin de fer. Ces talus se sont aussi stabilisés naturellement. Le secteur était dénommé « du ballast ». Il était composé du lot 373. De nos jours, il appartient à CN gestion immobilière.



Extrait du plan de cadastre original de la Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, 1882.

Secteur « du ballast »



Sablière de M. Larrivée, lot 369.

Selon nous, répondre sérieusement et objectivement à ces questions, c'est trouver la solution à la situation.

### 3.3 Autres ajustements

#### 1° Autoroute à une chaussée

La MRC des Basques souhaite que les ouvrages d'art soient construits pour seulement une chaussée (2 voies). En Particulier ceux à l'est de la rivière Verte puisque les coûts des deux ponts plus à l'est (rivière Verte et rivière des Trois-Pistoles) sont majeurs. Selon notre opinion, il est pratiquement impossible qu'à l'avenir le gouvernement du Québec aménage une autoroute à deux chaussées (4 voies).

Pour une estimation des coûts de l'ensemble des ouvrages d'art (de type viaduc et pont d'étagement) du projet à 11,9 M\$, cela représenterait une économie de 3,6 M\$ (économie de 30%).

De plus, comme nous le mentionnions à la section 3.1 du mémoire :

- Les ouvrages d'art s'intégreraient davantage sur le plan esthétique dans le paysage rural de notre MRC;
- Prenant pour acquis la démographie prévue pour notre MRC et celle de l'Est du Québec;
- Prenant pour acquis que l'attraction du pôle Trois-Pistoles ne sera probablement jamais celle de Rimouski (et qu'autour de cette ville, il n'a qu'une chaussée d'autoroute 20 qui répond bien au besoin de ce pôle régional) ;

- Prenant pour acquis la dette énorme des gouvernements supérieurs qui met un fardeau fiscal important sur les générations futures, jumelée à des phénomènes de dénatalité et de vieillissement de la population.



Sortie 606 à Rimouski.  
Ouvrage d'art pour  
deux chaussées.



Type d'ouvrage d'art souhaité :  
pont pour une chaussée.  
Rue Principale vers  
Saint-Anaclet, par dessus  
l'autoroute 20 près de Rimouski.

Enfin, plus les coûts sont bas et plus le projet colle à la réalité régionale, plus nous croyons que le projet aura des chances d'être réalisé.

## 2° Contrer la poudrierie hivernale

Pour efficacement contrer la poudrierie hivernale, la MRC recommande au promoteur de s'assurer via des servitudes perpétuelles et réelles, que les boisés ne seront pas coupés à blanc le long de l'autoroute (en dehors de l'emprise). Les municipalités peuvent réglementer la question, mais des exceptions sont toujours incluses dans un règlement, et parfois celui-ci peut être contourné. Par exemple, pour la construction d'un chalet, d'un chemin, l'exploitation d'une sablière ou carrière, l'installation d'un panneau-réclame ou l'entreposage. Idéalement, la servitude ne devrait permettre que la sylviculture et les coupes partielles en forêt. Les utilisations non agricoles pourraient être interdites. Avec la réglementation municipale, il y aurait donc double protection.

Des coûts seront attachés à l'établissement de ces servitudes, mais nous croyons qu'il s'agit d'investissements rentables à long terme pour la collectivité.

## 3° Aspect esthétique des plantations

La MRC souhaite que les plantations de haies brise-vent le long de l'autoroute s'harmonisent avec le paysage naturel et rural de notre région. Ces plantations devraient être d'essences variées et comprendre des feuillus nobles. Elles devraient idéalement ressembler à une forêt naturelle.

Précisons que dans le cas où le promoteur doit décider entre conserver une percée visuelle vers un beau paysage ou contrer un fort corridor de poudrierie hivernale, la sécurité des usagers de la route doit primer. Aussi, dans ce cas, il est encore plus opportun que les plantations embellissent le paysage en ayant un aspect naturel et noble, comme c'est le cas par exemple le long d'autoroutes dans le New Jersey « The Garden State ».

## 4° Autres aspects esthétiques

La MRC recommande au promoteur d'étudier la possibilité d'harmoniser le niveau de la chaussée des route à Cœur et de la Station près de l'autoroute avec le niveau projeté de fermeture des sablières à proximité. En particulier, la partie de la route de la Station immédiatement au sud de l'autoroute pourrait être abaissée. De son côté, la route à Cœur pourrait peut-être être construite sous l'autoroute, au lieu de l'enjamber : dans ce cas, la route à Cœur pourrait être déplacée de quelques mètres vers l'ouest, pour ne pas que les talus de la route n'affectent la terre agricole adjacente du côté est (lot 319).

## Conclusion

Le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles est nécessaire au développement socio-économique de l'Est du Québec. En particulier, les déficiences majeures de la route 132 dans ce secteur jumelées avec les conditions climatiques difficiles de l'estuaire nuisent au développement de la région.

Le projet autoroutier sera un facteur important pour les exportations des entreprises manufacturières du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. L'Est du Québec mérite ce lien autoroutier efficace, sécuritaire et davantage convenable à une économie moderne.

Toutefois, la MRC des Basques souhaite que ce projet colle à son identité rurale et villageoise tout en favorisant le développement de l'Est du Québec.

Pour se faire, la MRC souhaite que le gouvernement québécois tienne compte la spécificité du milieu en vertu de la Politique nationale de la ruralité. En particulier, par ce mémoire, elle souhaite que le projet d'autoroute ne vienne pas déstructurer la communauté villageoise de Notre-Dame-des-Neiges et, par le fait même, affaiblisse l'économie et la vie communautaire de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent.

Sur ce point, insistons sur l'adoption par le gouvernement québécois en 2002 de la **Politique nationale de la ruralité**, dans laquelle mentionne le Premier ministre M. Bernard Landry :

- comme entité nationale, nous avons le devoir d'assurer la pérennité des communautés rurales en les soutenant dans leurs efforts de développement pour bâtir, avec elles, une qualité de vie sociale, culturelle et économique à la hauteur de leurs attentes;
- nous avons le devoir collectif de protéger et de mettre en valeur ce territoire et, dans cette perspective, le gouvernement du Québec entend ajuster ses interventions aux caractéristiques des communautés rurales;
- nous nous engageons donc dès maintenant, comme gouvernement, à tenir compte des spécificités des milieux ruraux.

Nous espérons que l'opinion de la MRC des Basques aura contribué à bonifier ce projet et à rendre plus acceptables ses impacts sur la population, l'économie et l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

Annexes

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
DE LA MRC DES BASQUES DU JEUDI 16 MAI 2002**

À l'ouverture de la séance régulière du conseil de la MRC des Basques tenue le jeudi 16 mai 2002 à 20 h 00 au 5-1, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita en présence de:

Mme Alette April	mairesse de Saint-Clément
M. Rodrigue Soulard	maire de Saint-Jean-de-Dieu
Mme Lorraine L. Malenfant	mairesse de Sainte-Rita
M. Jean-Noël Bolduc	maire de Saint-Guy
M. Jean-Yves Beaulieu	maire de Saint-Médard
M. Alcide D'Amours	maire de Sainte-Françoise
Mme Chantal B. Bouchard	mairesse de Saint-Éloi
Mme Ginette St-Amand	mairesse de Trois-Pistoles
M. Norbert Rousseau	maire de Saint-Mathieu
M. Jérôme Rouleau	maire de Saint-Simon
Mme Carmen Nicole	représentante de Notre-Dame-des-Neiges

Tous formant quorum sous la présidence du préfet M. André Leblond. Le secrétaire-trésorier de la MRC des Basques M. François Gosselin est aussi présent.

**LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE**

**Autoroute 20**

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin prochain et, que lors de cette partie, la MRC peut présenter un mémoire;

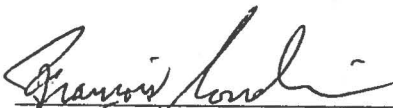
CONSIDÉRANT l'importance pour l'avenir socio-économique de la MRC des Basques que le projet d'autoroute 20 soit bonifié et ce, dans le sens de la résolution adoptée par la MRC le 21 juin 2001 et dans le sens du premier projet de schéma d'aménagement (PSAR-1) adopté le 18 octobre 2001;

PAR CONSÉQUENT,  
Sur une proposition de Mme Lorraine Malenfant  
Il est résolu à l'unanimité

Que la MRC des Basques mandate M. Benoit Rheault pour rédiger et présenter au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) un mémoire qui aille dans le même sens que la résolution du 21 juin 2001 et du premier projet de schéma d'aménagement; en particulier, le mémoire doit souligner l'importance d'un échangeur à Rivière-Trois-Pistoles et à Saint-Éloi pour l'avenir socio-économique de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME  
Trois-Pistoles,  
Le 27 mai 2002

  
François Gosselin, sec.-trés.



Extrait du Procès-Verbal  
ou  
Copie de résolution  
du 5 septembre 2000  
Municipalité de Saint-Eloi

À la séance ordinaire «X», extraordinaire «», ajournée «» du Conseil Municipal de Saint-Éloi tenue le 5<sup>e</sup> jour de septembre 2000 et à laquelle étaient présents son honneur le maire, Bertin Denis et les conseillers (ère) suivants:

Jean-Marc Pettigrew  
Régent Filion  
André Moyen  
Jocelyn Côté  
Chantal B.Bouchard  
Alain Lepage

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet «X» formant quorum «»

sous la présidence du maire.

Monsieur Michel Desmarais, secrétaire-trésorier adjoint était aussi présent.

RÉSOLUTION D'APPUI A LA MRC (AUTOROUTE 20)

CONSIDÉRANT la position de la MRC des Basques et de son comité consultatif agricole (CCA des Basques) qui améliore et renforce la position de la municipalité de Saint-Éloi concernant le futur tracé autoroutier entre Cacouna et Trois-Pistoles,

CONSIDÉRANT que la position de la MRC des Basques respecte les requêtes minimales de la municipalité de Saint-Éloi,

CONSIDÉRANT que les recommandations de la MRC des Basques auraient comme atout de diminuer davantage les impacts sonores et visuels pour la population de Saint-Éloi, et de réduire le découpage des ensembles de bonnes terres agricoles,

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté, appuyé de Monsieur le conseiller Régent Filion et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Éloi appuie sans réserve la démarche ajustée de la MRC des Basques en regard du tracé proposé de la future autoroute 20, qui présente les recommandations suivantes:

1. le tracé projeté de l'autoroute devrait se situer à proximité du pôle économique de Trois-Pistoles et devrait desservir en même temps la route 293;

2. entre la rivière des Trois-Pistoles et la route à Coeur, le tracé de l'autoroute devrait se situer environ 150 mètres plus au sud de la variante nord du tracé projeté du MTQ, soit à la limite sud des terres du plateau en culture;

3. le tracé de l'autoroute traversant la rivière des Trois-Pistoles devrait passer à environ 100 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles et ce, afin de moins nuire à l'agriculture et de faciliter la construction d'un échangeur à cette hauteur; toutefois ce tracé pourrait se situer à environ 300 mètres au sud du village si le projet de recharge de la prise d'eau potable de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné;

4. le projet devrait comprendre un échangeur à la hauteur de la route collectrice de la Station à Saint-Éloi;

5. à la hauteur de la route de la Station, le tracé devrait se situer à environ 150 mètres plus au nord du tracé projeté du MTQ, soit dans le bas d'un coteau boisé, idéalement le plus possible dans le boisé et au minimum sur les terres en culture; la route de la Station devrait passer par-dessus l'autoroute grâce au pont de l'échangeur;

6. à la hauteur de la route du 1er rang, à la limite ouest de Saint-Éloi, le tracé devrait se situer à environ 700 mètres plus au nord du tracé projeté du MTQ, soit dans la partie basse d'un coteau boisé, idéalement le plus possible dans le boisé et au minimum sur les terres en culture; la route du 1er rang devrait passer par-dessus l'autoroute grâce à un pont d'étagement;

7. des ajustements et des mesures de mitigation devraient être prises au besoin (EX. chemin de desserte pour les agriculteurs, autres ponts d'étagement);

8. l'échéancier de réalisation du projet devrait être connu rapidement.

Adopté à l'unanimité

.....

COPIE CONFORME

SAINT-ÉLOI  
LE 11 SEPTEMBRE 2000

Le secrétaire-trésorier adjoint

  
Michel Desmarais



Le 18 septembre 2000

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Notre-Dame-Des-Neiges lors d'une séance REGULIERE du Conseil tenue le 06 septembre 2000. Étaient présents, André LeBlond, Hector Jean, Carmen Nicole, Marc-André Rioux, et Gilles Pigeon.

Tous formant quorum, savoir : Résolution 09.2000. 126

**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 CACOUNA • TROIS-PISTOLES**

Considérant que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire émettre un avis sur le projet de tracé de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles proposé par le Ministère des transports lors de la rencontre du 20 juin 2000 ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a pris connaissance de la position et des recommandations de la MRC des Basques qui améliorent ledit tracé et, ce faisant, renforcent les orientations municipales ;

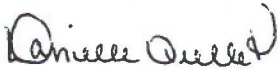
Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Hector Jean et résolu unanimement DE SE PRONOCER en faveur du fait que :

- le tracé projeté de l'autoroute 20 se situe à proximité du pôle économique de Trois-Pistoles et dessert la route régionale 293 ;
- le tracé projeté de l'autoroute 20 traversant la rivière des Trois-Pistoles passe à environ 215 mètres au sud-est calculé à partir de la dernière maison de la rue du Sault (# 48) afin de nuire le moins possible à l'agriculture et de favoriser la construction d'un échangeur desservant l'agglomération de Rivière-Trois-Pistoles ;
- le tracé projeté de l'autoroute 20 entre la rivière des Trois-Pistoles et la route à Cœur se localise à environ 150 mètres plus au sud de la variante nord du tracé projeté par le Ministère des transports ;
- le tracé projeté de l'autoroute 20 comprend un échangeur à la hauteur de la route collectrice de la Station à Saint-Éloi ;
- le tracé projeté de l'autoroute 20 à la hauteur de la route de la Station s'établit à environ 150 mètres plus au nord afin de diminuer les impacts sonores et visuels ainsi que ceux sur l'agriculture ;

- le tracé projeté de l'autoroute 20 au niveau de la route du 1<sup>er</sup> rang se **relocalise** à environ 700 mètres plus au nord du tracé projeté afin de diminuer plusieurs inconvénients ;
- des mesures de mitigation **soient** prises afin d'amoindrir les impacts sur l'accès aux terres agricoles et de faciliter la circulation sur les routes secondaires touchées par le tracé de l'autoroute 20 ;
- l'échéancier de réalisation **doit** être connu le plus rapidement possible ;
- le conseil municipal **requiert** du Ministère des transports qu'il lui  **fasse part** de toute autre orientation ou tout autre changement en ce qui concerne le tracé ci-haut mentionné **situé** dans le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

ADOPTÉ

Extrait certifié conforme du procès-verbal de ladite réunion

  
Danielle Ouellet,  
secrétaire-trésorière

Note : Extrait du procès-verbal du 06 septembre 2000 devant être entériné par le conseil municipal lors de la prochaine séance.

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES

Le 11 septembre 2000

À la session régulière du Conseil de la Corporation municipale de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 11 septembre 2000 à 20 heures en la salle du Conseil située à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents Madame Ginette St-Amand, mairesse, et les conseillers suivants: Carl Charron, Julien Dionne, Denise Côté Villeneuve, Jean-Paul Leclerc, Andrée Tremblay et Jean-Pierre Rioux formant quorum du Conseil sous la présidence de la mairesse.

Aucun contribuable assiste à l'assemblée.

Le secrétaire-trésorier et l'assistant secrétaire-trésorier sont également présents.

#### RÉSOLUTION NO 9237

**ATTENDU QUE** le ministère des transport du Québec (MTQ) a présenté le 20 juin 2000 aux membres des conseils municipaux de St-Éloi, de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges le projet de tracé de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles et qu'il a demandé aux municipalités qui le désirent d'émettre un avis sur projet de tracé;

**ATTENDU QUE** le projet d'autoroute est un élément structurant du développement économique du milieu et qu'il importe avant tout que le tracé soit bien adapté pour favoriser ce développement;

**ATTENDU QU'**il faut dans la mesure du possible diminuer les impacts environnementaux liés à un tel projet sans mettre en péril pour autant le développement économique du milieu;

**ATTENDU QUE** l'un des moteurs économiques du territoire de la MRC des Basques est l'agriculture;

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles constitue le pôle économique de la région des Basques;

**ATTENDU QU'**il existe divers autres pôles économiques dans le haut-pays des Basques lesquels sont accessibles par la route régionale 293;

**ATTENDU QUE** l'agglomération de Rivière-Trois-Pistoles, située dans la partie ouest de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, possède une concentration de population, de commerces et d'industries et qu'il est important qu'un accès direct à la route 20 existe pour cette agglomération;

**ATTENDU QU'**un concentration significative de population et d'industries se retrouve à St-Éloi et qu'il est important que cette municipalité soit desservie par un accès direct à la route 20;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leclerc,**

**Appuyé par le conseiller Julien Dionne,**

**Et résolu unanimement,**

**Que:** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles se prononce en faveur du tracé projeté de l'autoroute se situant à proximité du pôle économique de la Ville de Trois-Pistoles et qu'un accès direct à la route 20 soit construit vers la ville de Trois-Pistoles via la route 293;

**Que:** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles se prononce en faveur de modifier le tracé projeté, entre la rivière Trois-Pistoles et la route à coeur, afin de la relocaliser à environ 150 mètres plus au sud de la variante nord du tracé projeté du MTQ, soit à la limite sud des terres du plateau en culture;

**Que:** afin de nuire le moins possible à l'agriculture et favoriser la construction d'un échangeur desservant l'agglomération de Rivière-Trois-Pistoles, le tracé de l'autoroute traversant la rivière des Trois-Pistoles soit relocalisé à environ 100 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles (soit plus au sud que la variante

nord du tracé projeté du MTQ). Si toutefois le projet de recharge de la prise d'eau potable de la ville de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné, le Conseil de Ville de Trois-Pistoles est d'avis que ce tracé devra se situer à environ 300 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles;

**Que:** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles est en faveur que le projet comprenne un échangeur à la hauteur de la route de la Station afin d'accéder directement à la municipalité de Saint-Éloi;

**Que:** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles recommande qu'à la hauteur de la route de la Station, le tracé se situe à environ 150 mètres plus au nord du tracé projeté du MTQ et ce afin de diminuer les impacts sonores et visuels ainsi que ceux sur l'agriculture;

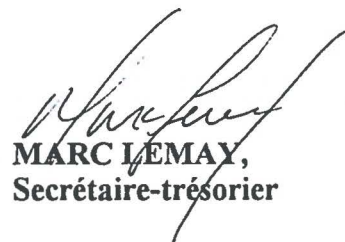
**Que:** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles recommande qu'à la hauteur de la route du 1er rang de St-Éloi, le tracé soit relocalisé à environ 700 mètres plus au nord du tracé projeté du MTQ et ce afin de diminuer les impacts sur l'agriculture ainsi que les impacts sonores et visuels;

**Que:** des mesures de mitigation soient prises afin de diminuer les impacts sur l'accès aux terres des agriculteurs et afin de faciliter la circulation sur les routes secondaires touchées par le tracé de l'autoroute (ex. chemin de desserte pour les agriculteurs, pont d'étagement, échangeur, etc.);

**Que:** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles soit informé le plus rapidement possible de l'échéancier de réalisation du projet.

**ADOPTÉE.**

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE,**



**MARC LEMAY,**  
Secrétaire-trésorier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
DE LA MRC DES BASQUES DU JEUDI 19 OCTOBRE 2000**

À la séance régulière du conseil de la MRC des Basques tenue le jeudi 19 octobre 2000 à 20 h 00 au 224-A, rue de l'Église, Saint-Mathieu, en présence de:

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Mme Yolande T. Roy    | mairesse de St-Clément                 |
| M. Rodrigue Soulard   | maire de St-Jean-de-Dieu               |
| M. Alain St-Pierre    | maire de Ste-Rita                      |
| M. Jean-Noël Bolduc   | maire de St-Guy                        |
| M. Jean-Yves Beaulieu | maire de St-Médard                     |
| M. Simon Lavoie       | maire de Ste-Françoise                 |
| M. Norbert Rousseau   | maire de St-Mathieu                    |
| M. Richard Ouellet    | maire de St-Simon                      |
| M. Bertin Denis       | maire de St-Éloi                       |
| Mme Carmen Nicole     | représentante de Notre-Dame-des-Neiges |

**Absent:**

- |                  |  |
|------------------|--|
| M. André Leblond | préfet et maire de Notre-Dame-des-Neiges |
|------------------|--|

Tous formant quorum sous la présidence du préfet-suppléant, Mme Ginette St-Amand. Le secrétaire-trésorier de la MRC des Basques, M. François Gosselin est aussi présent.

**LA RÉOLUTION SUIVANTE À ÉTÉ ADOPTÉE**

**Projet Autoroute 20**

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a présenté en juin 2000 aux membres des conseils municipaux de St-Éloi, de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges le projet de tracé d'autoroute 20, entre Cacouna et Trois-Pistoles et qu'il a demandé un avis à ces municipalités sur ce projet de tracé;

Considérant que le MTQ a invité la MRC à manifester son point de vue sur le projet de prolongement de l'autoroute 20;

Considérant les pouvoirs et les devoirs dévolus par la Loi à la MRC en matière de planification du transport terrestre, de localisation des infrastructures et d'interventions gouvernementales;

Considérant que le comité consultatif agricole de la MRC des Basques a recommandé unanimement des ajustements au tracé présenté par le MTQ, et que les conseils municipaux de St-Éloi, de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges sont, par voie de résolutions, en accord avec ces ajustements;

Considérant que le projet d'autoroute est un élément structurant du développement économique du milieu et qu'il importe avant tout que le tracé soit bien adapté pour favoriser ce développement;

Considérant que, lorsque cela est possible et que cela ne contraint pas le développement du milieu, il faille diminuer les impacts environnementaux liés à un tel projet (impacts sonores, visuels, etc.);

Considérant que le moteur économique du territoire de la MRC des Basques est l'agriculture;

Considérant que Trois-Pistoles constitue un pôle économique d'attraction tertiaire (source : MTQ) ;

Considérant la présence de divers pôles économiques du haut-pays des Basques desservis par la route régionale 293;

Considérant que le noyau Rivière-Trois-Pistoles (i.e. pôle ouest de Notre-Dame-des-Neiges) possède une concentration de population, de commerces, de services touristiques structurants (ex. bureau d'information touristique accueillant près de 15000 touristes annuellement, halte touristique panoramique très achalandée, sentiers pédestres et cyclables, motels), d'entreprises en transport routier (notamment Transport Clément Dumont et Transport Jacques Dumont) et d'industries (notamment usines Tembec, April SuperFlo, B.M.L., Béton RDL, J.M. Turcotte et plusieurs sablières) et que ce noyau constitue en même temps la porte d'entrée touristique et économique de Trois-Pistoles;

Considérant qu'une concentration significative de population et d'industries se retrouve à St-Éloi;

Considérant que le Conseil de la MRC se réserve la possibilité d'apporter ultérieurement des modifications ou des ajustements à la présente position ;

Pour ces motifs  
Sur une proposition de M. Bertin Denis

Il est résolu que le conseil de la MRC des Basques énonce les avis suivants au ministère des Transports du Québec:

Qu'il est en faveur du fait que le tracé projeté de l'autoroute se situe à proximité du pôle économique de Trois-Pistoles et qu'il desserve en même temps la route 293;

Qu'il est d'avis qu'à la hauteur de la route à Cœur, le tracé de l'autoroute devrait se situer environ 250 à 300 mètres plus au sud de la variante nord du tracé projeté du MTQ, soit plus près des fronteaux à l'est [afin moins scinder en deux des propriétés agricoles];

Qu'il est d'avis qu'entre la rivière des Trois-Pistoles et la route à Cœur, le tracé de l'autoroute devrait se situer en moyenne à environ 200 mètres plus au sud de la variante nord du tracé projeté du MTQ, soit à la limite sud des terres du plateau en culture [afin de ne pas scinder en deux des terres agricoles];

Qu'il est d'avis qu'un échangeur devrait être construit dans les environs du village de Rivière-Trois-Pistoles (Notre-Dame-des-Neiges), afin de desservir ce pôle démographique, économique et touristique d'importance;

Qu'il est d'avis que le tracé de l'autoroute traversant la rivière des Trois-Pistoles devrait passer à environ 200 mètres au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles, soit environ 150 mètres plus au sud que la variante nord du tracé projeté du MTQ [afin de moins nuire à l'agriculture, versus la variante Centre du tracé projeté du MTQ, de diminuer les impacts sonores et visuels sur le village et de permettre la construction d'un échangeur dans le secteur]; toutefois, il est d'avis que le tracé pourrait se situer à environ 350 mètres au sud du village si le projet de recharge de la prise d'caupotable de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné [cela diminuerait les impacts sonores et visuels sur le village et faciliterait la traversée en ligne droite de la rivière];

Qu'il est en faveur du fait que le projet comprenne un échangeur à la hauteur de la route collectrice de la Station à Saint-Éloi;

Qu'il recommande qu'à la hauteur de la route de la Station, le tracé se situe à environ 150 mètres plus au nord du tracé projeté du MTQ, soit dans le bas d'un coteau boisé, idéalement le plus possible dans le boisé et, au minimum, sur les terres en culture, et la route de la Station devrait passer par-dessus l'autoroute grâce au pont de l'échangeur [cela diminuerait les impacts sonores et visuels sur les résidents du 2<sup>e</sup> rang]; toutefois, le tracé projeté du MTQ peut être conservé si l'autoroute est construite au niveau de la plaine (altitude d'environ 45 mètres) grâce à des déblais;

Qu'il recommande qu'à la hauteur de la route du 1<sup>er</sup> rang (soit à la limite ouest de Saint-Éloi), le tracé se situe à environ 700 mètres plus au nord du tracé projeté du MTQ, soit dans la partie basse d'un coteau boisé, idéalement le plus possible dans le boisé et, au minimum, sur les terres en culture, et la route du 1<sup>er</sup> rang devrait passer par-dessus l'autoroute grâce à un pont d'étagement [en suivant une coupure naturelle du relief cela diminuerait beaucoup les impacts majeurs sur l'agriculture, soit près d'un kilomètre en moins sur les terres agricoles, cela permettrait d'éviter un secteur important de poudrerie hivernale et cela limiterait les impacts sonores et visuels sur les résidents du 2<sup>e</sup> rang];

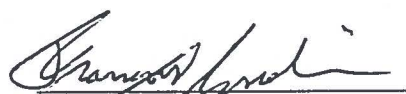
Qu'il est en faveur du fait que des ponts d'étagement soient prévus à divers endroits;

Qu'il est d'avis que des ajustements et des mesures de mitigation devront être pris au besoin (ex. chemin de desserte pour les agriculteurs au nord-ouest de l'échangeur de la Route de la Station ; au moins un autre pont d'étagement, idéalement deux, pour les agriculteurs entre la route du 1<sup>er</sup> rang et la route de la Station; traversée sous l'autoroute d'une source d'eau d'une pisciculture près du lot 372 de Notre-Dame-des-Neiges ; drainage de surface particulier protégeant l'aire de captage du projet d'eau potable de la ville de Trois-Pistoles) ;

Qu'il mentionne au MTQ que l'échéancier de réalisation du projet doit être connu rapidement.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME  
Trois-Pistoles,  
Le 24 octobre 2000

  
François Gosselin, sec.-trés.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI LE 22 NOVEMBRE 2000**

À la séance régulière du conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi le 22 novembre 2000 à 20 h 00 au 456 rue Principale Est, St-Éloi, en présence de:

Mme Yolande T. Roy	mairresse de St-Clément
Mme Ginette St-Amand	mairresse de Trois-Pistoles
M. Rodrigue Soulard	mairre de St-Jean-de-Dieu
M. Alain St-Pierre	mairre de Ste-Rita
M. Jean-Noël Bolduc	mairre de St-Guy
M. Jean-Yves Beaulieu	mairre de St-Médard
M. Simon Lavoie	mairre de Ste-Françoise
M. Norbert Rousseau	mairre de St-Mathieu
M. Richard Ouellet	mairre de St-Simon
M. Bertin Denis	mairre de St-Éloi
Mme Carmen Nicole	représentante de Notre-Dame-des-Neiges

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. André Leblond. Le secrétaire-trésorier de la MRC des Basques, M. François Gosselin est aussi présent.

**LA RÉOLUTION SUIVANTE À ÉTÉ ADOPTÉE**

**Autoroute 20**

Considérant que le conseil de la MRC des Basques a reçu de nouveaux commentaires concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20, en particulier de la part d'une entreprise agricole de Notre-Dame-des-Neiges située à l'est de la rivière des Trois-Pistoles;

Considérant que le conseil de la MRC des Basques juge qu'il y a lieu d'ajouter un complément à la résolution qu'il a adopté le 19 octobre 2000 concernant ledit projet;

Pour ces motifs,

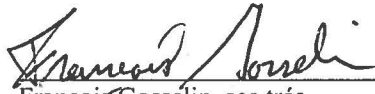
Sur une proposition de Madame Carmen Nicole

Il est unanimement résolu que le conseil de la MRC des Basques énonce l'avis complémentaire suivant au ministère des Transports du Québec :

Les terres agricoles et la prise d'eau municipale situées sur le côté ouest de la rivière des Trois-Pistoles devraient être accessibles grâce à un pont d'étagement ou un viaduc situé dans les environs des lots 368, 369 et 370 (rang I, cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges), puisque l'accès rapide et sécuritaire à la prise d'eau municipale et à plusieurs terres agricoles et lots à bois s'effectue par le chemin d'accès (avec droit de passage) relié à la route 132.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME  
Trois-Pistoles,  
Le 28 novembre 2000

  
François Gosselin, sec.trés.

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
DE LA MRC DES BASQUES DU JEUDI 21 JUIN 2001**

À la séance régulière de la MRC des Basques tenue le jeudi 21 juin 2001 à l'Hôtel de Ville de Trois-Pistoles,  
5 rue Notre-Dame Est, en présence de :

M <sup>me</sup> Ginette St-Amand	mairesse de Trois-Pistoles
M <sup>me</sup> Yolande T. Roy	mairesse de St-Clément
M. Rodrigue Soulard	maire de St-Jean-de-Dieu
M. Alain St-Pierre	maire de Ste-Rita
M. Jean-Noël Bolduc	maire de St-Guy
M. Jean-Yves Beaulieu	maire de St-Médard
M. Norbert Rousseau	maire de St-Mathieu
M. Richard Ouellet	maire de St-Simon
M <sup>me</sup> Carmen Nicole	représentante de Notre-Dame des Neiges
M. André Leblond	maire de Notre-Dame-des-Neiges et préfet de la MRC des Basques
M. François Gosselin	secrétaire-trésorier

**Absents:**

M. Simon Lavoie	maire de Ste-Françoise
M. Bertin Denis	maire de St-Éloi

**LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE**

**Projet d'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a présenté en juin 2001 aux maires des municipalités de St-Éloi, de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges ainsi qu'aux membres du comité d'aménagement de la MRC des Basques le projet de tracé d'autoroute 20, entre Cacouna et Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a invité la MRC à manifester son point de vue sur ce projet de tracé;

CONSIDÉRANT les pouvoirs et les devoirs dévolus par la Loi à la MRC en matière de planification du transport terrestre, de localisation des infrastructures et d'interventions gouvernementales;

CONSIDÉRANT les avis précédents de la MRC des Basques (réf. résolution no 2000.10.10.1 adoptée le 19 octobre 2000 et résolution no 2000.11.07.3 adoptée le 22 novembre 2000) et l'avis précédent du comité consultatif agricole de la MRC des Basques (réf. réunion du 3 août 2000);

CONSIDÉRANT les améliorations réalisées par le MTQ au projet de tracé qui sont dans le même sens que les avis précédents de la MRC et de son Comité consultatif agricole (ex. mesures de mitigation pour les exploitations agricoles, correction importante du tracé à la hauteur de la route de la Station et de la route du 1<sup>er</sup> rang de Saint-Éloi, abandon de la variante sud du tracé à la hauteur de la rivière des Trois-Pistoles);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC se réserve la possibilité de présenter ultérieurement des commentaires et suggestions sur le projet de tracé ;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de M. Jean-Yves Beaulieu.

Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques :

1. Mentionne au ministère des Transports du Québec qu'il est globalement satisfait du projet de tracé en raison particulièrement des améliorations significatives apportées à celui-ci depuis l'été 2000;
2. Appuie le projet d'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles;
3. Souhaite que le ministère des Transports du Québec considère les deux importants souhaits suivants de la MRC des Basques :

- Sur la base de sondages et d'analyses hydrogéologiques, le tracé de l'autoroute sur la rive ouest de la rivière des Trois-Pistoles pourrait se situer davantage au sud (le plus possible) afin de :
- éloigner le tracé du village de Rivière-Trois-Pistoles et ainsi diminuer les impacts visuel et sonores sur les populations;
  - diminuer les impacts sur les terres et les activités agricoles (ex. culture des champs et pisciculture);
  - diminuer les coûts de construction du pont (i.e. pont moins long en raison de la traversée à angle droit de la rivière);
  - diminuer les risques d'accidents et de déversement environnementaux près de la rivière (la courbe de rayon de 1000 mètres sera la plus prononcée et la plus dangereuse de tout le tracé).

Au besoin, des aménagements particuliers (ex. murets) pourraient être utilisés pour situer plus au sud le tracé. Des mesures particulières (ex. fossés et géotextiles) devraient au besoin être planifiées pour protéger l'aire du projet d'eau potable de la ville de Trois-Pistoles. Et le tracé pourrait se situer encore plus au sud du village si le projet de recharge de la prise d'eau potable de Trois-Pistoles venait qu'à être abandonné [cela diminuerait les impacts sonores et visuels sur le village et faciliterait la traversée en ligne droite de la rivière];

➤ Un échangeur pourrait être construit dans les environs du village de Rivière-Trois-Pistoles, soit possiblement à l'ouest de la rivière des Trois-Pistoles. Cet échangeur est stratégique pour l'avenir économique de la MRC des Basques. En effet, le noyau Rivière-Trois-Pistoles possède une concentration de population (plus de 500 résidents permanents et plus d'une centaine de villégiateurs), de commerces, de services touristiques structurants (ex. bureau d'information touristique accueillant près de 15000 touristes annuellement, halte touristique panoramique très achalandée, point d'accueil planifié du Parc Marin Saguenay/Saint-Laurent, sentiers pédestres et cyclables, motels), d'entreprises en transport routier (notamment Transport Clément Dumont et Transport Jacques Dumont) et d'industries (notamment usines Tembec, April SuperFlo, B.M.L., Béton RDL, J.M. Tureotte et plusieurs sablières) et ce noyau constitue en même temps la porte d'entrée touristique et économique de Trois-Pistoles et de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

Copie conforme

Trois-Pistoles,  
Le 2 juillet 2001



FRANÇOIS GOSSELIN, SEC.-TRÉS.



**SADC**

Société d'aide  
au développement  
des collectivités  
des Basques

## COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités des Basques inc., tenue le 4 juin 2002, à Trois-Pistoles.

### ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Guy Bérubé	M. Jean-Marc D'Amours
Mme Chantal B. Bouchard	M. Maurice Ouellet
M. Bernard D'Amours	Mme Francine Charlebois
Mme Yolande Tremblay-Roy	

ATTENDU QUE la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20, lors de la deuxième partie de l'audience publique, le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attrait du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

ATTENDU QUE la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur, depuis 1957, un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison, elle est pratiquement irremplaçable;

ATTENDU QUE la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003, un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saquenay-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1,900 et 3,690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4,630 et 7,300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Buissières, ing., p. 15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la saison estivale;

400, rue Jean Rioux, C.P. 970.  
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0  
Téléphone : (418) 851-3172  
Télécopieur : (418) 851-3171  
Courriel : basque@quebecetel.com

*Développement économique Canada,  
partenaire de la SADC de Basques*

ATTENDU QUE, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

ATTENDU QUE l'on retrouve dans l'axe de la route 132 (porte d'entrée de la région des Basques) et de la rue Notre-Dame Ouest (porte d'entrée de Trois-Pistoles) de nombreux commerces et services de type PME qui doivent compter sur un accès efficace et sécuritaire vers l'ouest (vers Rivière-du-Loup, un pôle d'attraction régional), sans un accès l'autoroute dans le secteur ouest de Rivière-Trois-Pistoles, c'est la partie ouest de Trois-Pistoles et le secteur Rivière-Trois-Pistoles qui souffriront directement de la venue de l'autoroute 20 et c'est toute la région des Basques, déjà en situation difficile sur le plan économique, qui risque de difficilement s'en remettre;

ATTENDU QUE l'on retrouve dans l'axe de la route 132 et de la rue Notre-Dame Ouest, de nombreux transporteurs et industries qui doivent compter sur un accès efficace et sécuritaire vers l'ouest (leur principale destination);

ATTENDU QUE le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale, en vertu de la Politique nationale de la ruralité.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Guy Bérubé, secondé par M. Bernard D'Amours et résolu unanimement que le conseil d'administration de la SADC des Basques recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et à Saint-Éloi, et ce, afin de rendre plus acceptables pour l'ensemble de la population des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

Copie conforme

LE SECRÉTAIRE,



JEAN-MARC D'AMOURS

Trois-Pistoles,  
le 5 juin 2002.



Extrait du Procès-verbal

Ou

Copie de résolution

Du 6 juin 2002

Municipalité de Saint Éloi

À la session ordinaire «X», extraordinaire « », ajournée « », du conseil municipal de Saint-Éloi tenue le 3<sup>e</sup> jour de juin 2002 et à laquelle sont présents son honneur la

maire, Madame Chantal B. Bouchard

et les conseillers suivants : Jean Marc Pettigrew

Régent Filion

André Moyen

Jocelyn Côté

Mario St-Louis

Alain Lepage

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet «X», formant quorum «»

sous la présidence de la mairesse.

Madame Annie Roussel, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**APPUÏE MRC DES BASQUES / PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20,  
ÉCHANGEUR À RIVIÈRE-TROIS-PISTOLES**

Considérant que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

Considérant que la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

Considérant que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

Considérant que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

Considérant que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

Considérant que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 en tre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B.Bussières ing., p. 15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estival;

Considérant que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

Considérant que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité;

À ces cause,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lepage et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi appui la MRC des Basques afin que celle-ci recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

(Signé) Chantal B.Bouchard, mairesse  
(Signé) Annie Roussel, secrétaire-trésorière

COPIE CONFORME

SAINT-ÉLOI

LE 6 JUIN 2002

La secrétaire-trésorière



Annie Roussel

Résolution #2002-06-104

La municipalité de  
Notre-Dame-des-Neiges

---

4, rang 2 Centre  
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0  
Téléphone : (418) 851-3009  
Télécopieur : (418) 851-3169

Le 05 Juin 2002

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Notre-Dame-Des-Neiges lors d'une séance RÉGULIÈRE du Conseil tenue le 5 juin 2002. Étaient présents, André Leblond, Hector Jean, Carmen Nicole, Gérard Beaulieu, Marc-André Rioux, Philippe Leclerc.

Tous formant quorum, savoir : Résolution 06.2002.81

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20, ECHANGEUR A RIVIERE-TROIS-PISTOLES

-Attendu que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

-Attendu que la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute ;

-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable ;

-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent ;

-Attendu que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussièrès ing., p.15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale ;

-Attendu que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences ;

-Attendu que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement par le conseiller Gérard Beaulieu que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

ADOPTÉ

*Danielle Ouellet sec Trés*

Danielle Ouellet  
Secrétaire-trésorière

Le procès-verbal du 05 juin 2002 sera déposé à la réunion du 3 juillet 2002 pour son adoption par le conseil.



*Extrait du Procès-Verbal*

*ou*

*Copie de résolution*

MRC DES BASQUES

- 5 JUIN 2002

du 3 juin 2002

*Municipalité de  
Saint-Jean-de-Dieu*

*À une séance ordinaire du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.*

*tenue le 3 juin 2002 et à laquelle étaient présents son honneur*

*le maire, Monsieur Rodrigue Soulard*

*et les conseillers suivants :*

*Stéphane Rioux*

*Jean-Marie Côté*

*Jean-Marc Bastille*

*Clermont Drapeau*

*Éric Côté*

*Carmen Caron*

*ainsi que le secrétaire-trésorier, Normand Morency*

### **RÉS 2002-115**

#### ***Prolongement de l'autoroute 20, échangeur à Rivière-Trois-Pistoles***

*-Attendu que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;*

*-Attendu que la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute ;*

*-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;*

*-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable ;*

*-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent ;*

*-Attendu que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussièrès ing., p.15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale ;*

*-Attendu que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences ;*

*-Attendu que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité ;*

**POUR CES MOTIFS,**

*Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Côté*

*Et adopté à l'unanimité*

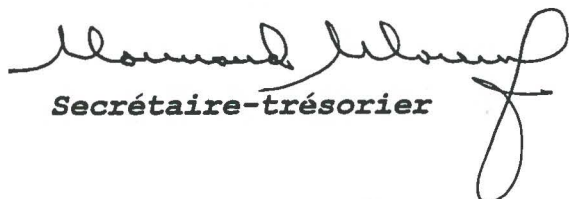
*Que le Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.*

*(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*

**(Signé) Normand Morency,**  
**secrétaire-trésorier**

**(Signé) Rodrigue Soulard,**  
**maire**

**COPIE CERTIFIÉE, LE 4 juin 2002**

  
**Secrétaire-trésorier**

A la session .régulière..... du Conseil de la  
Municipalité de ... Saint-Mathieu de Rioux .....  
.tenue le 3 juin ..... 20.02. et à laquelle étaient présents son  
honneur le maire M. .. Norbert Rousseau .....

et les conseillers suivants:

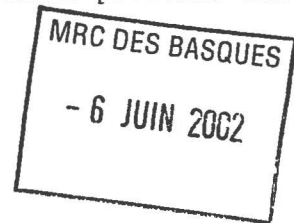
Fernand Dionne

Yvette Ouellet

Robert Dumais

Bruno Fournier

Pierrette Viel Ouellet



Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Norbert Rousseau,  
maire.

Michelle Lafontaine, secrétaire-trésorière, est également présente.

ATTENDU QUE la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du  
milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de  
l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience  
publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002  
de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
sur ledit projet d'autoroute;

ATTENDU QUE la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges  
dessert l'ensemble des PME touristiques des municipali-  
tés du territoire de la MRC des Basques et d'autres en-  
treprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour  
cette raison, elle constitue un équipement structurant  
pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-  
du-Québec;

ATTENDU QUE la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges  
met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le  
fleuve et ses îles grâce à des investissements et que  
pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

ATTENDU QUE la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges  
deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et  
d'information du Parc marin fédéral/provincial  
Saguenay-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en  
2009 le débit journalier moyen estival des automobiles  
(DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera  
sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur  
l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf.  
Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussièrès ing.,  
p. 15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre  
d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles  
pendant la période estivale;

SIGNE *Norbert Rousseau*.....  
Maire

TRAIT CONFORME,

ATIFIE CE .... 4 juin ..... 20 02.

SIGNE .....  
SECRETARIE-TRESORIERE GREFFIERE

*Michelle Lafontaine*

as réserve de l'approbation du procès-verbal à une réunion subséquente.

.....Saint-Mathieu.de.Rioux.....

A la session ...régulière..... du Conseil de la  
Municipalité de ....Saint-Mathieu.de.Rioux.....  
.tenue.le.3.juin..... 20.02 et à laquelle étaient présents son  
honneur le maire M. ..Norbert.Rousseau.....

et les conseillers suivants:

- |                |                        |
|----------------|------------------------|
| Fernand Dionne | Yvette Ouellet         |
|                | Robert Dumais          |
| Bruno Fournier | Pierrette Viel Ouellet |

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Norbert Rousseau,  
maire.

Michelle Lafontaine, secrétaire-trésorière, est également présente.

ATTENDU QUE, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles,  
le bureau d'information touristique desservant l'ensem-  
ble des municipalités du territoire va subir une baisse  
draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble  
de l'industrie touristique de la région des Basques et  
une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en  
subir les conséquences;

ATTENDU QUE le gouvernement québécois doit tenir compte de la spéci-  
ficité de notre région rurale en vertu de la Politique  
nationale de la ruralité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et par la suite résolu à l'unanimité  
que le Conseil de la Municipalité Saint-Mathieu de  
Rioux recommande à la Commission d'enquête du Bureau  
d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de  
demander au ministère des Transports du Québec de lo-  
caliser un échangeur à proximité et à l'ouest de  
Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà plani-  
fiés à Trois-Pistoles et Saint-Eloi et ce, afin no-  
tamment de permettre à la halte touristique située  
à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son  
rôle moteur dans l'économie de la région des Basques  
et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela  
rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la popu-  
lation de la région des Basques, les impacts sociaux  
et économiques liés au prolongement de l'autoroute  
20 sur son territoire.

SIGNE .....  
Maire

EXTRAIT CONFORME,  
CERTIFIE CE ...4.juin..... 20.02.

SIGNE .....  
SECRETARIE-TRESORIERE, GREFFIERE

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal à une réunion subséquente.



*Extrait du Procès-Verbal  
Ou  
Copie de Résolution*

*Corporation Municipale  
Sainte-Françoise*



À la session ordinaire du Conseil de la  
Corporation Municipale de Sainte-Françoise  
le 3 juin 2002 et à laquelle étaient présents son honneur  
Le maire. M. Alcide D'Amours.

Et les conseillers suivants : Lucien Albert  
Benoît H. Bérubé  
Denis Caillouette  
Raynald Beaulieu  
Carol Rioux  
Pierre Morin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

**RÉSOLUTION :117-02**

**AUTOROUTE 20**

ATTENDU que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

ATTENDU que la MRC a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

ATTENDU que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-St-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et l'Est-du-Québec;

ATTENDU que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

ATTENDU que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges devriendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles(DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (ref. Estimation des débits projetés, MTQ, B Bussièrès ing., p.15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale;

ATTENDU que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-St-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

ATTENDU que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Lucien Albert et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Françoise recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des

Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

Copie conforme certifiée  
4 juin 2002

Jésusique Pelletier  
secrétaire-trésorière

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal à une réunion subséquente.

Province de Québec  
MRC des Basques  
Municipalité de Sainte-Rita

A une session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 3 juin 2002 au lieu ordinaire des sessions dudit conseil et ce conformément à la loi régie par le Code municipal du Québec.

Sont présents : MM. Lorraine Malenfant, mairesse

Conseillers :

MM. Martine Dubé	MM. Louiselle Turcotte
M. Pierre Jean	MM. Lauréanne Beaulieu
MM. Lauréanne Pelletier	MM. René-Claude Thibodeau

faisant ainsi quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Brigitte Pelletier, secrétaire trésorière est aussi présente.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

**2002-06-20 Prolongement de l'autoroute 20, échangeur à Rivière-Trois-Pistoles**

Attendu que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

Attendu que la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

Attendu que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTC, B. Buisnières ing., p. 15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale;

Attendu que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

Attendu que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité.

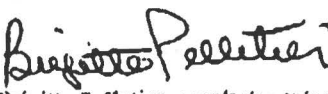
Pour ces motifs :

Il est proposé par madame Lauréanne Beaulieu, appuyé par madame Louiselle Turcotte :

Que le conseil de la municipalité de Sainte Rita recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée  
Ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2002  
Sous réserve d'approbation du procès-verbal.

  
Brigitte Pelletier, secrétaire-trésorière

*Extrait du Procès-Verbal*

du 3 juin 2002

*Municipalité de Saint-Guy*

À la session du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guy

Le 3 juin 2002 et à laquelle étaient présents son honneur le

maire Monsieur Jean-Noël Bolduc

et les conseillers suivants :

Mesdames

Ginette Rioux

Nathalie Bédale

Laurraine Lepage

Messieurs

Émile Jean

Émile Caron

02.06.04.

**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20  
ÉCHANGEUR À RIVIÈRE-TROIS-PISTOLES**

**ATTENDU QUE** la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

**ATTENDU QUE** la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

**ATTENDU QUE** la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

**ATTENDU QUE** la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

**ATTENDU QUE** la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussières ing., p.15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale;

**ATTENDU QUE**, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

**ATTENDU QUE** le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité;

Pour ces motifs, il est proposé par Ginette Rioux, appuyé par Émile Caron et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Guy recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

**COPIE CONFORME  
CERTIFIÉE CE 4 juin 2002**

  
Marie-Eve Chouinard, secrétaire-trésorière

# La vie et l'oeuvre d'un artiste de Trois-Pistoles, Joseph-C. Morency

(Par Louis-Gaëtan Fortin)

Nous allons vous raconter au jour le jour l'histoire d'une vie, une vie d'artiste, celle de M. Jos.-C. Morency, des Trois-Pistoles; elle vous plaira si vous aimez les arts et le courage; elle vous plaira si vous aimez les gens de coeur et les âmes généreuses. Elle est simple et belle, comme celle de son terroir où bien avant les découvreurs du pays, des pêcheurs venus de l'autre côté de la grande mer, les Basques, venaient pêcher sur ses côtes et fonder sur des îles qui portent maintenant leur nom, la grasse des cachalots, dans d'immenses fours que des fouilles historiques ont mis à découvert voici quelques années.

Nous avons rencontré M. Morency pour la première fois il y a quelques jours, alors que de passage aux Trois-Pistoles, nous avons visité à l'extrémité ouest de cette municipalité, le centre d'art et d'accueil touristique qui est probablement ce que la province de Québec offre de mieux aux milliers de touristes qui chaque année, viennent dans le Bas St-Laurent, profiter d'une cure de beauté dans une nature que lui envient les plus beaux sites d'Amérique.

Notre surprise fut à son comble lorsque M. Morency nous apprit que l'aménagement du moulin miniature, du kiosque central, du terrain avoisinant et des dizaines de sujets qui dans leurs pils d'histoire, gardent comme un bouquet, le parfum de nos ancêtres, n'avaient rien à voir avec un organisme quelconque, gouvernemental ou autre mais qu'il profitait seulement d'un léger octroi annuel de \$100.00 et de la précieuse collaboration de la Chambre de Commerce des Trois-Pistoles. "Tout ce que vous voyez est l'oeuvre de mes mains" ajoutait M. Morency.

## AU DEBUT DU SIECLE...

Jos.-C. Morency a vu le jour en 1896, fils d'une famille agricole des Trois-Pistoles que rien ne semblait prédestiner hors le sens artistique de la mère et son goût des belles choses, à donner aux Trois-Pistoles l'un de ses artistes les plus réputés. La terre réclamait les fils et le jeune Morency commença tôt à cultiver les champs pour aider la famille à tirer du sol la subsistance de bouches nombreuses.

Dès qu'il revenait à la maison, le garçon passait des heures, enfermé dans sa chambre, à reproduire au crayon de couleur, le visage des saints que lui proposaient les livres pieux qui garnissaient la bibliothèque familiale. Les meilleurs dessins prenaient alors place sur le mur de sa chambre au même titre que les tapis crochetés de la maman qui ornaient les principales pièces de la maison.

Il lui fallut attendre jusqu'à l'âge de 22 ans avant de rencontrer un architecte de Montréal, M. J.-O. Marchand, qui non seulement remarqua son talent, mais lui fit obtenir une bourse du gouvernement de la province et l'inscrivit à l'École des Beaux-Arts de Québec. De 1923 à 1925, pendant trois ans, le jeune Morency affermit sa palette jusqu'au jour où il devait se destiner à la décoration intérieure des églises.

Après un premier essai à Boston aux États-Unis, il s'embarqua pour l'Europe où pendant un an, de 1929 à 1930, il étudia à l'École Supérieure de Peinture de Bruxelles, en Belgique, sous la surveillance de maîtres de grande renommée.

Peu de temps après son retour en terre canadienne, Le Soleil publia dans son édition du 16 août 1931, sous la signature d'Alphonse Logelain, directeur, un article intitulé: "Beau succès d'un canadien".

"M. Morency, de Trois-Pistoles, Témiscouata, ex-élève de l'école des Beaux-Arts de Québec, après un cours qu'il vient de suivre à la célèbre École Supérieure de Peinture de Bruxelles, Belgique, où au moins dix nations sont représentées, a obtenu un diplôme de capacité professionnelle avec médaille d'or étant la plus haute décoration de l'institution.

"M. Morency est le premier canadien à fréquenter l'École Supérieure de Peinture de Bruxelles, vieille de 45 ans, la plus célèbre du genre dans l'univers.

"Les professeurs de l'école doivent être fiers de leur premier élève du Canada, ancien élève de l'école des Beaux-Arts de Québec".

## TOURNANT DECISIF...

Après avoir également pris des cours à l'Académie Royale de Bruxelles, Jos.-C. Morency revint au pays et se fixa aux États-Unis où il décore églises, chapelles, salles paroissiales dans le Massachusetts, le New-Hampshire, le Maine et autres états américains.

L'artiste poursuit son travail jusqu'en 1942 alors qu'un jour, pendant qu'il décorait l'église Notre-Dame-de-Pitié de North Cambridge, il fit une chute de 35 pieds pour s'écraser sur le parquetry du sanctuaire.

Après de multiples séjours dans

différents hôpitaux, il décide de s'établir aux Trois-Pistoles en 1943 dans la maison familiale maintenant habitée par son frère Charles Morency et sa soeur Cécile.

## SON OEUVRE...

Malgré de sérieux handicaps physiques dû à l'absence de plusieurs vertèbres, il décide en 1946 d'installer non loin de la demeure de son frère, de l'autre côté de la route, un petit chalet abrité par de grands arbres poussés au hasard d'un terrain en friche au pied de la montagne.

Lentement, il s'intéresse au bricolage, à la sculpture. Il passe des heures à faire de jolies aquarelles.

Ouvrier, il s'améliore constamment son chalet, construit des services attenants. Terrassier, il défriche son terrain et l'ensemence d'une verdure magnifique.

A mesure que passent les années, il ajoute à son domaine personnages et animaux de bois qui les uns et les autres instruisent dans leurs attitudes rigides, les milliers de visiteurs qui s'interressent à notre petite histoire.

Le site a conquis ses titres de noblesse et l'an dernier, plus de 10.000 personnes ont signé le livre des présences qui attend les visiteurs, face aux sculptures des Bourgeault, des aquarelles de Morency qui les uns dans des armoires spéciales et des autres pendantes sur les murs, ne manquent jamais d'attirer l'admiration des connaisseurs.

L'oeuvre de Jos.-C. Morency est bien loin d'être terminée car son

inspiration encore jeune peut se renouveler tous les jours dans la plus belle nature du Québec, face aux grandes îles qui abritent dans le flouze, cormorans et canards dont les cris entremêlés parviennent jusqu'à lui lorsque la mer est calme et le vent favorable.

*Le Soleil, Québec, jeudi 25 juillet 1959.*

## UN BRIN D'HISTOIRE...

## Historique de la halte routière

Né en 1896, Monsieur Joseph-C.- Morency appartient à une famille d'agriculteurs de la région de Trois-Pistoles. Dès l'enfance, il s'exerce à reproduire le visage des saints que lui proposent les livres pieux de la bibliothèque familiale. A vingt-deux ans, poursuivant la même voie, il obtient une bourse qui lui permet de s'inscrire à l'École des Beaux Arts de Québec. Il fréquentera cette institution jusqu'au jour où il prendra la décision de se consacrer à l'ornementation d'églises. Cependant, avant d'entreprendre de plein pied une carrière professionnelle, il étudiera encore un an à l'École Supérieure de Peinture de Bruxelles afin de perfectionner son art. De retour en Amérique, Monsieur Morency s'installe aux États-Unis où il décore églises, chapelles et salles paroissiales. En 1945, quelques années après un accident de travail, il revient s'établir à Trois-Pistoles. C'est en 1946 qu'il construit sur un terrain en face de la maison de son frère, un petit chalet avec une vue magnifique sur le fleuve. Au fil des ans, s'ajouteront un moulin à vent et un phare miniatures qui caractérisent aujourd'hui la halte routière. Lors de la séance du conseil municipal du 3 juin 1957, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise, suite à une demande de la Chambre de commerce, l'ouverture d'un bureau d'information touristique sur le terrain de M. Morency. Le 31 mars 1962, le Ministère des Transports achète de M. Morency son terrain et ses constructions pour en faire une halte routière. En 1992, le Ministère cède les lieux à la municipalité qui, depuis, y offre un service d'information touristique.

**ADDENDA no 1**  
**au mémoire de la MRC des Basques**  
**sur le projet de prolongement de l'autoroute 20**  
**entre Cacouna et Trois-Pistoles**

**Acheminé le 4 juillet 2002 au**  
**Bureau d'audiences publiques**  
**sur l'environnement (BAPE)**

---

***M.R.C. des Basques***

---

## Introduction

À la demande de la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la MRC des Basques achemine des informations supplémentaires sur le mémoire présenté par la MRC le 10 juin 2002. La MRC joint également quelques informations et opinions supplémentaires.

Le présent document se divise comme suit :

1. Les options de tracé 1, 2 et 3 de Tourbière Michaud (p. 2)
  2. Les statistiques de fréquentation du bureau d'information touristique (p. 6)
  3. Autres informations
    - 3a) Route verte (p. 7)
    - 3b) Conditions hivernales de la route de la Station (p. 8)
    - 3c) Précisions de la position de la MRC des Basques (p. 8)
- Annexe 1. Carte 1, Route verte – phase V, Secteur Rivière-Trois-Pistoles. (p. 10)  
Annexe 2. Résolutions de municipalités du territoire de la MRC des Basques (> 6 juin 2002)  
[Note : l'annexe 2 est transmise à la commission en format pdf]

### 1. Les options de tracé 1, 2 et 3 de Tourbière Michaud

Rappel. Compte rendu de la séance du 10 juin 2002 de la commission.

± ligne 765 et suivantes. Par le commissaire M. John Haemmerli :

« Monsieur Michaud nous a présenté la possibilité de contourner sa tourbière par le 765 sud et il y a un document qui a été déposé par le ministère, avec différents tracés proposés. J'aurais voulu avoir l'opinion de la MRC sur la solution proposée par monsieur Michaud. »

Réponses de M. Benoit Rheault de la MRC des Basques.

«... C'est la MRC voisine, mais ça affecte quand même les résidents du 2 e Rang. »

« J'ai pas vu le tracé, sauf que je sais qu'il y a un plan, il y a un secteur agricole au nord du 2 e Rang de Saint-Éloi, et ce secteur-là, à mon point de vue, ne doit pas être scindé en deux (2). Là, peut-être qu'il le contourne, le projet de monsieur Michaud, je le sais pas. »

« Autre chose, il y a une ferme aussi qu'on a rencontrée, bien, un agriculteur qu'on a rencontré dans l'Isle-Verte, un monsieur Côté qui a de la terre noire tout juste à côté de la tourbière de monsieur Michaud, et d'après moi, je l'ai pas vu, mais d'après moi le tracé de l'autoroute doit passer sur ses terres noires et moi, je me rappelle, cet agriculteur-là m'a dit, touchez pas à ce secteur de terre noire là. Mais je peux me tromper, je l'ai pas vu, le tracé de monsieur Michaud. »

± ligne 3220 et suivantes. Par M. Yvan Pettigrew :

« Au niveau des tracés dans notre secteur, monsieur Michaud, je cultive une partie de ses terres. Je peux pas me le mettre à dos, je suis pas pour mettre mes voisins à dos non plus, je le comprends dans sa situation. Le tracé retenu par le ministère des Transports fait beaucoup mon affaire, parce que ça touche beaucoup moins mes productions de fraises, puis ça affecte le moins possible la production agricole, parce qu'au niveau de l'UPA, j'ai travaillé plusieurs années au niveau de la protection du territoire agricole, puis j'ai toujours trouvé ça très important de protéger autant que possible.

« Au pire aller, on pourrait toujours accepter le tracé 1. Mais le 2, oubliez ça. C'est vraiment impensable. Il retombe dans mes fraisières. Je parle à mon voisin qui est vers l'ouest, lui, c'est pareil; lui, ça coupe ses champs de maïs et ses champs complètement au centre. Puis ça brise beaucoup plus grand au niveau des champs agricoles. »

#### Commentaires supplémentaires de la MRC des Basques.

Précisons que les options de tracé 1, 2 et 3 que la MRC des Basques a pu prendre connaissance sont tirés du document DA24 évaluant quatre options dans le secteur de la tourbière Michaud [DA24 : Évaluation de quatre options dans le secteur de la tourbière Michaud, Le Groupe Urbatique, mai 2002, approuvé par Transports Québec].

Soulignons également que ces options se situent dans la MRC voisine, soit celle de la MRC de Rivière-du-Loup. Étant donné la demande de la Commission, la proximité de l'autoroute avec des résidents de notre MRC et le fait que certaines exploitations agricoles de notre territoire ont des terres dans ce secteur, la MRC accepte humblement, sous toutes réserves, de donner quelques commentaires à la commission sur le projet situé dans la MRC attenante. Par ailleurs, nos commentaires auraient pu être comparés notamment avec l'opinion de ministères concernés, de l'UPA ou de la MRC voisine, puisque le tracé se situe hors du territoire de la MRC des Basques.

Au regard de la carte du document DA24, l'emprise de l'autoroute de l'option 3 s'approcherait à seulement environ 100 mètres du 2<sup>e</sup> rang de Saint-Éloi et de l'Isle-Verte, ce qui, à notre avis, serait catastrophique, sur les plans sonores et visuels, pour les résidents de ce rang paisible.

Dans le cas de l'option 2, l'emprise de l'autoroute serait à environ 300 mètres du 2<sup>e</sup> rang de Saint-Éloi et de l'Isle-Verte. Compte tenu de la topographie plane du secteur, cette distance nous apparaît trop faible sur le plan des impacts sonores et du paysage pour les résidents du 2<sup>e</sup> rang. Car aucun obstacle n'amoinçira le bruit généré par l'autoroute, et l'autoroute brisera la beauté et le caractère inaltéré de la plaine agricole s'offrant actuellement aux résidents de ce rang.

Dans le cas de l'option 1, puisque le tracé de cette option s'approche du tracé du promoteur à la hauteur de la route du 1<sup>er</sup> rang, ses impacts sur les plans visuels et sonores nous apparaissent presque autant acceptables que ceux du tracé du promoteur. Sur la plaine en culture le long de la route du 1<sup>er</sup> rang, le tracé se situerait entre 550 et 650 mètres du 2<sup>e</sup> rang.

Concernant le volet agricole de la plaine cultivée près de la route du 1<sup>er</sup> rang, nous partageons les appréhensions de M. Yvan Pettigrew en regard des options 2 et 3 (réf. citation du 10 juin 2002). Ces options coupent en deux une magnifique plaine agricole (grandes cultures, fraisières, et même un bassin d'eau d'irrigation dans le cas de l'option 3). Dans le cas de l'option 1, celle-ci

utilisera un hectare supplémentaire de terres en culture (le résidu au nord de l'autoroute sera trop petit pour être cultivable) : toutefois, à notre avis, il ne s'agit pas là d'un aspect décisif.

Un aspect qui nous apparaît décisif dans le choix du tracé est celui des terres agricoles situées environ 1 km plus à l'ouest de la route du 1<sup>er</sup> rang (voir plus loin un extrait de la photographie aérienne infra-rouge couleur #Q90192-204, prise le 23 août 1990). Pour compléter ce que nous affirmions à la commission le 10 juin dernier, un agriculteur rencontré en l'an 2000 nous a précisé que ses terres noires situées une centaine de mètres au nord du 2<sup>e</sup> rang lui permettaient de faire une deuxième coupe de fourrages, contrairement à ses terres plus sablonneuses (et plus sèches) au sud du 2<sup>e</sup> rang. Cette deuxième coupe, selon ses dires, était essentielle à son exploitation laitière.

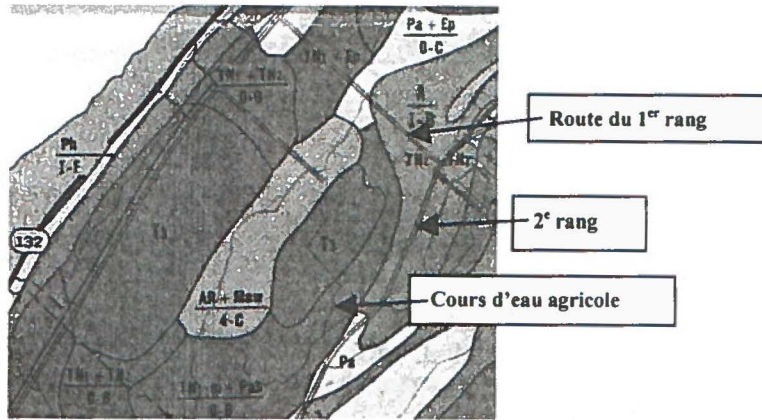
Fait à souligner, ces terres sont classées par l'inventaire des Terres du Canada, dans une grande zone 0<sup>8</sup>-4<sup>2</sup>w ; soit une proportion de 80% de la zone est constituée de sols organiques (0, non inclus dans le système de classement), et 20% de classe 4 avec limitation par l'humidité. On peut d'ailleurs apercevoir sur la photo un cours d'eau agricole qui serait affecté par les options 1, 2 et 3 sur une distance de 400 à 500 mètres. Selon une carte en notre possession, il s'agit de la branche de la Plaine, alimentant le ruisseau (ou rivière) à Girard.



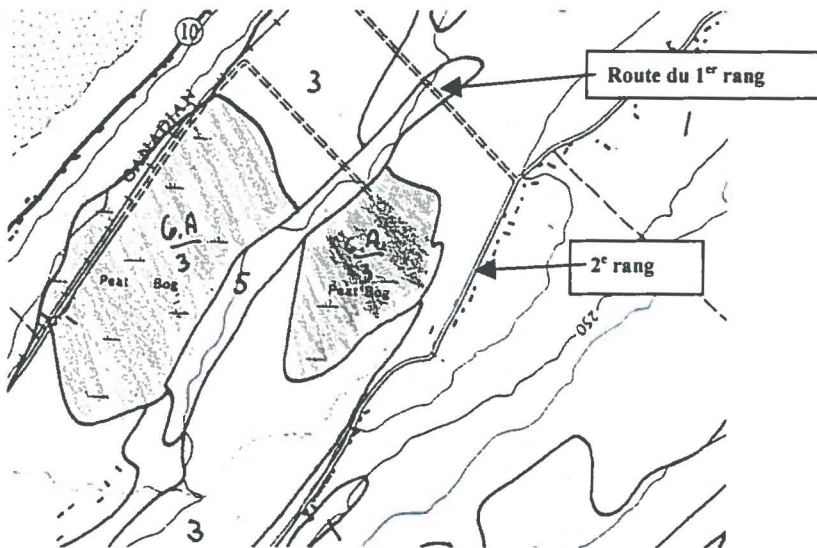
Un second aspect décisif de ce dossier, selon nous, est la capacité portante du sol sous les options 1, 2 et 3 comparée à celle du tracé retenu par le promoteur.

Sur ce point, l'étude pédologique du comté de Rivière-du-Loup réalisée en 1979 par le MAPAQ indique que les options tourbière Michaud traversent une zone (T3) de tourbe qui origine de chenaux et dépressions morainiques, lacs et étangs pro-glaciaires et fonds lacustres anciens, dont la classe de drainage est très mauvais. Les options traversent aussi sur une plus longue distance

une zone de terre noire d'épaisseur mince et d'argile (TN1-m + Pas). À l'opposé, le tracé du promoteur traverse une zone d'affleurement rocheux et de loam sablo-pierreux (AR + Maw) sur plus de 2 km.



Autre étude à considérer selon nous, celle du Service de géotechnique du ministère des Richesses naturelles réalisée en 1977 par D-J Dion : Propriétés géotechniques des dépôts meubles entre Rivière-du-Loup et Saint-Joachim-de-Tourelle, DPV-540.



Selon la cartographie de cette étude, le secteur de la tourbière Michaud est dans une zone 6. La légende indique : « Dépôt de tourbe ou de terre noire reposant sur l'argile ou le till. Nappe phréatique en surface et drainage difficile. L'épaisseur peut être importante : 5 m, parfois plus. Relief plat ou légèrement convexe. Tassement très important à prévoir pour tous travaux devant amener une surcharge. Zones à éviter pour l'aménagement à moins d'adopter des mesures particulières. Lors de travaux d'aménagement, il est préférable d'enlever la tourbe, si celle-ci a moins de 2 m d'épaisseur. »

Étant donné que l'autoroute servira au transport lourd, les recommandations de cette étude nous invitent à y réfléchir avant d'y planifier une autoroute. D'autant plus qu'un secteur similaire (zoné 6) de la route 132 et du chemin de fer, entre Saint-Simon et Saint-Fabien, a déjà fait l'objet d'un important effondrement ou glissement de terrain en décembre 1976.

Par ailleurs, le tracé du promoteur semble utiliser une partie de la zone 5. Pour celle-ci, l'étude précise : « La roche en place affleure ou est recouverte par une mince couche (moins de 1 m) de dépôts meubles (sable, gravier, argile, till). Relief moyen. Roche généralement très fracturée. Il n'est pas nécessaire de recourir aux explosifs pour des excavations ne dépassant pas 3 m de profondeur. »

Enfin, concernant la cour d'entreposage de la tourbière Michaud, la MRC suggère à la commission de regarder la possibilité de déplacer de quelques dizaines de mètres vers le nord le tracé de l'autoroute pour agrandir d'autant ladite cour située immédiatement au sud de l'emprise. Et ce, s'il y a vraiment un manque de terrain pour avoir une cour adéquate pour l'entreprise. Pour ce faire, la courbe commençant au chaînage 15+943,55 pourrait peut-être débiter à un chaînage légèrement supérieur. Il y a d'autres possibilités techniques, mais d'après nous il ne faut pas diminuer les rayons des courbes et, par le fait même, il ne faut pas augmenter les risques d'accident. Il est également primordial qu'il reste une bande boisée au nord du chemin qui soit à un même niveau (élévation) de terrain et d'une largeur suffisante pour contrer la poudrière hivernale.

## **2. Les statistiques de fréquentation du bureau d'information touristique**

Rappel. Compte rendu de la séance du 10 juin 2002 de la commission.

± ligne 605 et suivantes. Par la présidente :

« Et est-ce que ces utilisateurs sont toujours en grande majorité en direction vers l'est? »

Réponses de M. Benoit Rheault de la MRC des Basques.

« Moi, j'ai essayé d'avoir cette information-là, aujourd'hui, j'ai pas pu mettre la main dessus, mais j'en ai parlé avec quelqu'un à l'ATR, puis on me confirmait qu'en effet, la majorité des gens qui arrêtent là, arrêtent mais s'en vont vers l'est en majorité, mais j'ai pas le pourcentage malheureusement. »

Par la présidente :

« Mais est-ce que c'est une information que vous pourriez obtenir et transmettre à la Commission? »

### Commentaires supplémentaires de la MRC des Basques.

Nous avons réalisé une compilation des données de fréquentation 2001 du bureau d'information touristique (b.i.t.) situé à Notre-Dame-des-Neiges le long de la route 132, quelques kilomètres à l'ouest de Trois-Pistoles. Les données du tableau nous ont été fournies par l'Association touristique régionale (ATR) Bas-Saint-Laurent. Nous avons regroupé certaines destinations marginales. [Soulignons que le bureau d'information touristique est ouvert tous les jours du 20 juin jusqu'à la fête du Travail, de 9 h à 19 h.]

À la droite du tableau, nous avons tenté d'estimer le nombre de personnes qui se dirigeaient vers l'est, vers l'ouest et vers le nord de Trois-Pistoles, de même que le nombre de personnes qui avaient comme destination Trois-Pistoles. Pour ce faire, nous avons consulté des personnes

expérimentées qui étaient responsables de l'information touristique à ce bureau en 2001. Suite à ces consultations, nous pouvons estimer qu'environ 25% des personnes qui avaient comme destination le Bas-saint-Laurent avaient planifié de visiter ou de dormir à Trois-Pistoles. Les voyageurs visaient, dans une plus large mesure (i.e. 70%), de visiter Rimouski, mais surtout le Parc du Bic qui, selon nos consultations, est une destination très forte sur le plan de l'attraction touristique.

Quant aux personnes qui revenaient de la Gaspésie ou de la partie plus à l'est du Bas-Saint-Laurent, nous pouvons estimer qu'environ 5% des demandes d'information sont liées à ces personnes. Ces demandes sont marginales : elles sont faites en fin de journée, et la plupart sont destinées à trouver un endroit pour dormir sur le chemin du retour plus à l'ouest (ex. à Rivière-du-Loup).

Destination touristique 2001 / b.i.t. N.-D.-des-N.	nombre de personnes	%	
Bas-Saint-Laurent	5997	43%	70% Est : 4198
Gaspésie	5959	42%	25 % Trois-Pistoles [5% retour ouest] 95% Est : 5661 [5% retour ouest]
Iles-de-la-Madeleine	86	1%	
Nouveau-Brunswick	783	6%	
Ile-du-Prince-Édouard	147	1%	
Nouvelle-Écosse	137	1%	
Terre-Neuve	53	0%	
Côte-Nord	394	3%	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	56	0%	
Charlevoix	64	0%	
Québec	155	1%	
Chaudière-Appalaches	34	0%	
Montréal	54	0%	
Autres régions ouest du Qc	69	0%	
Ontario	36	0%	
Provinces de l'ouest	2	0%	
États-Unis			
	13	0%	
<b>Total</b>	<b>14 039</b>	<b>100</b>	

**Trois-Pistoles : 1 499 (11%)**  
**Direction EST : 11 065 (79%)**  
**Direction rive nord : 514 (4%)**  
**Direction OUEST : 961 (7%)**  
 (5% retour Bas-Saint-Laurent : 300)  
 (5% retour Gaspésie : 298)

Somme toute, au regard de ces données, nous pouvons estimer qu'environ trois touristes sur quatre qui fréquentent le bureau d'information touristique à Notre-Dame-des-Neiges se dirigent vers une destination plus à l'est de Trois-Pistoles et au sud du Saint-Laurent. À notre avis, les impacts que générera le projet d'autoroute 20, tel que soumis par le promoteur, relativement à cette clientèle seront donc dramatiques pour la région des Basques et pour une partie du Bas-Saint-Laurent.

### 3. Autres informations

#### 3a) Route verte

Nous vous joignons en annexe un montage photographique illustrant un tronçon de la Route verte (en piste cyclable) qui sera réalisé dès cet été par la MRC des Basques. Car si la traversée de la

rivière des Trois-Pistoles devait se faire quelques kilomètres plus au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles, il se pourrait que l'autoroute affecte ce tronçon de la Route verte et ce, dépendamment du tracé de l'autoroute plus à l'ouest.

### **3b) Conditions hivernales de la route de la Station**

Rappel. Compte rendu de la séance du 11 juin 2002 de la commission.

± ligne 2810. Par Mme Caroline Beaulieu :

« Côte de la Mer qui d'ailleurs en plein hiver souvent se retrouve avec une voie fermée, étant donné les vents d'ouest qui balaient la neige qui rendent la circulation très difficile.»

#### Commentaires supplémentaires de la MRC des Basques.

Nous avons vérifié cette information auprès de résident ou de personne ayant travaillé à Saint-Éloi. En effet, par journée de grands vents, la poudrière hivernale affecte sérieusement la sécurité de la route de la Station puisque ses alentours sont constitués de champs agricoles non boisés. Par vents très forts, la voie ouest de la chaussée est alors remplie de poudrière latérale.

Il s'agit donc d'un élément supplémentaire à considérer dans la décision de localiser ou non un échangeur à la hauteur de la route Drapeau. Car sans un tel échangeur, la sécurité de la population provenant de Rivière-Trois-Pistoles et devant transiger par la route de la Station ne sera pas assurée (revoir également le mémoire présenté le 10 juin 2002 par la MRC).

### **3c) Précisions de la position de la MRC des Basques**

La MRC des Basques tient à rappeler qu'elle insiste sur le fait que deux échangeurs sont nécessaires sur son territoire à l'ouest de Trois-Pistoles, soit à Saint-Éloi et à Rivière-Trois-Pistoles. Aucun de ses propos ne doit être interprété comme une volonté de réaliser un « échange » entre ces deux échangeurs.

Selon notre opinion, le mémoire présenté le 10 juin dernier en a fait la démonstration : ces deux échangeurs sont justifiés et sont essentiels au développement socio-économique de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent.

[Note. Le nombre de camions remorques transigeant par Saint-Éloi mentionné dans le mémoire, soit 800, ne tenait pas compte des camions se rendant aux entreprises du chemin Pettigrew (ex. importante fraisière, ferme laitière) et à la tourbière Michaud. Ceux-ci sont de l'ordre d'au moins quelques centaines annuellement.]

Quant au souhait de la MRC à l'effet que l'autoroute n'ait qu'une seule chaussée (2 voies), la MRC précise que cette position sous-entend que des secteurs de dépassement de trois voies doivent être fréquents, à l'instar du tronçon d'autoroute entre Bic Rimouski. L'implantation de ces secteurs ne doit pas être limitée uniquement aux secteurs en pente. Le projet d'autoroute se localise sur une topographie relativement plane et peu de secteurs en pente sont présents. Afin

d'éviter la création de pelotons, il est donc important d'avoir une alternance fréquente de voies de dépassement protégées (3 voies). Si les débits de circulation le justifient, l'ensemble du projet pourrait même devenir à trois voies, soit avec alternance continue des voies de dépassement à l'exception des secteurs de pont.

À plus long terme, la MRC souhaite que la solution d'une autoroute avec une chaussée à quatre voies soit privilégiée, avant de recourir à la construction d'une seconde chaussée. Cette opinion se veut cohérente avec la position de la MRC de privilégier la traversée de la rivière des Trois-Pistoles un peu au sud du village de Rivière-Trois-Pistoles ainsi qu'avec d'autres arguments évoqués dans le mémoire présenté à la commission le 10 juin 2002.

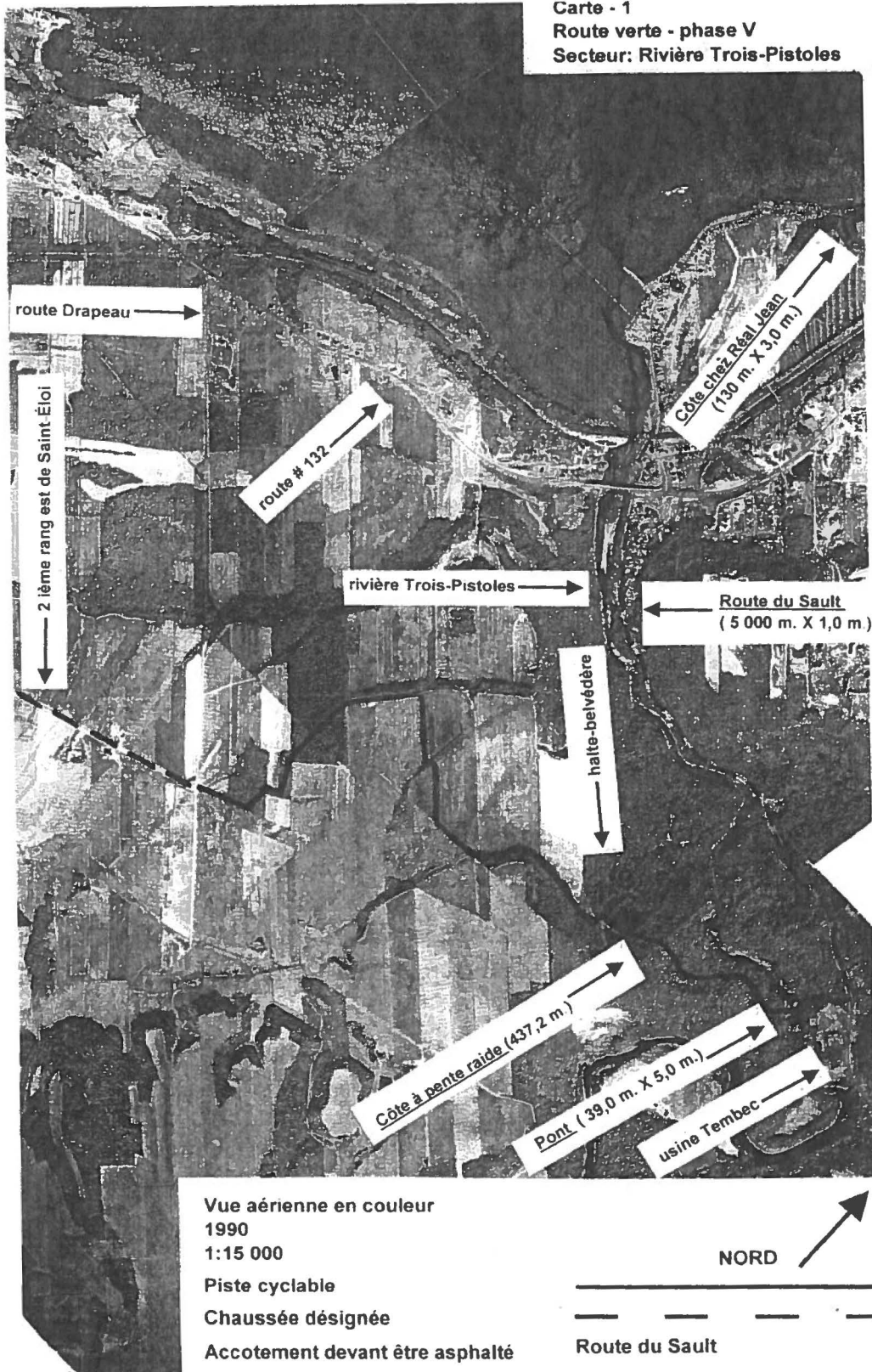
### **Conclusion**

Nous espérons que ces informations et ces opinions répondront aux besoins de la Commission. La MRC des Basques demeure disponible pour toute précision ou interrogation.

Merci et bon été.

Annexe 1

Carte - 1  
Route verte - phase V  
Secteur: Rivière Trois-Pistoles





**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION  
Le 10 juin 2002**

À la session régulière du Conseil de la Corporation municipale de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 juin 2002 à 20 heures en la salle du Conseil situé à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents Madame Ginette St-Amand, mairesse, et les conseillers suivants: Carl Charron, Denis Côté Villeneuve, Julien Dionne, Gilbert Larrivée et Jean-Paul Leclerc formant quorum du Conseil sous la présidence de la mairesse.

Aucun contribuable assiste à l'assemblée.  
Le secrétaire-trésorier est également présent.

**RÉSOLUTION NO. 9653**

**ATTENDU QUE** la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

**ATTENDU QUE** la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

**ATTENDU QUE** la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas St-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est du Québec;

**ATTENDU QUE** la halte située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

**ATTENDU QUE** la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DMJE AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (ref. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussières ing., p. 15 à 17, 26 mars 2002), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale;

**ATTENDU QUE** sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

**ATTENDU QUE** le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par Carl Charron,**

**Appuyé par Gilbert Larrivée,**

**Et résolu unanimement,**

**QUE:** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas St-Laurent. De cette manière cela rendra plus acceptable

Extrait du Procès-Verbal

ou

Copie de Résolution  
Municipalité de  
SAINT-SIMON

MRC DES BASQUES

04 JUL. 2002

A la session extraordinaire du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Simon  
Tenue le 20 juin 2002 et à laquelle étaient présentsson honneur le pro-maire M. Guy Bergeron de même que la  
secrétaire-trésorière adjointe Mme Nancy Morin et les conseillers suivants:

M. Clément Ouellet

M. Sylvain Riou

M. Mario Rioux

Mme Ghislaine Rioux

## RÉSOLUTION 02-R-159

Projet de résolution pour la séance de juin du Conseil municipal  
(prolongement de l'autoroute 20, échangeur à Rivière-Trois-Pistoles)

-Attendu que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

-Attendu que la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

-Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

-Attendu que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussièrès Ing., p.15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale;

-Attendu que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

-Attendu que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Ghislaine Rioux, conseillère, appuyée par M. Sylvain Riou, conseiller, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Simon recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

FROM : Municipalite st\_Medard

PHONE NO. : 963+6276

Jun. 17 2002 02:22PM P02

**Extrait du Procès-verbal**

ou

**Copie de résolution**

Du 7 juin 2002

Municipalité de

**Saint-Médard**

A la séance régulière du Conseil de la

Municipalité de Saint-Médard

tenue le 7 juin 2002 à laquelle étaient présents son honneur, le maire,  
Jean-Yves Beaulieu

et les conseillers suivants

Raymond Beaulieu	Sylvain Ouellet
Rino Ouellet	Carol Gagnon
Johanne Rioux	Gratien Ouellet

Tous formants Quorum sous la présidence du maire.

Mme Nancy Rioux, Secrétaire-trésorière est aussi présente ainsi que  
Mme Roxanne Chamberland, Secrétaire-trésorière et Mme Andrée Ouellet,  
Secrétaire adjointe.

**Résolution 2002-06-07.8**

Objet : Prolongement de l'autoroute 20

Attendu que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer  
sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième  
partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles ;

Attendu que la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de

FROM : Municipalite st\_Medard

PHONE NO. : 963+6276

Jun. 17 2002 02:22PM P03

présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

Attendu que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, MTQ, B. Bussières ing., p.15 à 17, 26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale;

FROM : Municipalite st\_Medard

PHONE NO. : 963+6276

Jun. 17 2002 02:23PM P04

Attendu que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble de municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

Attendu que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Médard recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et à Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques et du Bas-Saint-Laurent. De cette manière, cela rendra plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

FROM : Municipalite st\_Medard

PHONE NO. : 963+6276

Jun. 17 2002 02:24PM P05

Copie de l'extrait certifié conforme du procès-verbal  
de l'assemblée de conseil de Saint-Médard  
tenue le 7 juin 2002.

*Roxanne Chamberland*  
Roxanne Chamberland  
Secrétaire-Trésorière